



**FONDATION
AFRIQUE-
EUROPE**

Gouvernance des océans et économie bleue : Un nouvel agenda pour le partenariat Afrique- Europe

Renforcer la coopération entre l'Afrique et l'Europe en matière de gouvernance des océans et d'économie bleue, et élaborer une vision mutuellement bénéfique pour les deux continents d'ici à 2030.

« L'océan ne nous divise pas, il nous relie »

— Maxime d'une île du Pacifique



Table des matières

Aperçu général	4
Introduction et informations contextuelles générales	7
Méthodologie	8
SECTION 1 Aperçu de l'état d'avancement de la gouvernance des océans et de l'économie bleue en Afrique et en Europe	10
1.1 Gouvernance des océans et économie bleue	11
1.2 Contexte multilatéral	11
1.3 Gouvernance des océans et économie bleue : Cadre politique et priorités pour l'Afrique	13
1.4 Renforcer les efforts conjoints et la coopération en Afrique	17
1.5 Gouvernance des océans et économie bleue : Cadre politique et priorités pour l'Europe	18
1.6 Concevoir un partenariat Afrique-Europe pour les océans	20
1.7 Analyse comparative des priorités et programme commun potentiel	24
SECTION 2 Évaluation	27
2.1 Gérer l'océan de manière durable et équitable	28
2.2 Améliorer la gouvernance des océans	29
2.3 Stimuler l'action Afrique-Europe dans un contexte géopolitique changeant	29
2.4 Renforcer le <i>leadership</i> politique et administratif en matière de gouvernance	31
2.5 Améliorer le climat d'investissement et les opportunités commerciales	31
2.6 Comprendre la multiplicité des acteurs	32
2.7 Action collective pour préserver la biodiversité des océans et lutter contre le changement climatique	33
2.8 La sécurité maritime doit être à la base du partenariat Afrique-Europe sur les océans	35
2.9 L'émergence du concept indo-pacifique	35
SECTION 3 Domaines d'action	37
3.1 Domaines d'action potentiels pour guider le groupe stratégique Afrique-Europe sur la gouvernance des océans	38
3.2 Domaines d'action potentiels pour guider le partenariat Afrique-Europe sur la gouvernance des océans	40
3.2.1 Politiques publiques et réglementation pour une meilleure gouvernance des océans	40
3.2.2 Renforcement des moyens et innovation	42
3.2.3 L'économie bleue pour une prospérité partagée	44
3.2.4 Connaissance du domaine maritime	47
3.2.5 Climat et biodiversité : favoriser des solutions respectueuses de la nature	47
SOURCES	51

Ce document n'engage que ses auteurs, et la Commission européenne ne peut être tenue pour responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.

Aperçu général

Le présent rapport d'orientation présente les moyens de renforcer la coopération entre l'Afrique et l'Europe en matière de gouvernance des océans et d'économie bleue, en vue de forger un plan d'action mutuellement bénéfique pour les deux continents, conformément à l'Agenda 2030 des Nations unies et à ses Objectifs de développement durable, ainsi qu'à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le rapport montre comment l'océan a facilité les connexions entre l'Afrique et l'Europe de multiples façons, notamment par le commerce, l'investissement et les échanges culturels, contribuant ainsi au développement économique des deux continents, soutenu par de vastes zones maritimes communes et des traditions océaniques.

Le rapport d'orientation souligne la fragmentation de la coopération océanique entre l'Afrique et l'Europe et met en évidence la nécessité d'une stratégie plus coordonnée. Le rapport appelle à une plus grande responsabilité commune au niveau mondial et à une action coordonnée visant à renforcer la gouvernance internationale des océans. Cet appel à une action commune sur les questions liées aux océans a déjà été formulé dans la Déclaration d'Abidjan publiée à l'issue du cinquième sommet UA-UE en 2017, et réitéré dans le communiqué adopté par les ministres des Affaires étrangères de l'UA et de l'UE lors de leur réunion en janvier 2019. La déclaration finale du sixième sommet UA-UE note que les dirigeants africains et européens « s'engagent à travailler à des positions plus convergentes dans les enceintes multilatérales afin de réduire les inégalités mondiales, de renforcer la solidarité, de promouvoir la coopération internationale, de combattre et d'atténuer le changement climatique, et d'améliorer la préservation des "biens publics mondiaux", conformément au programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063 de l'UA ».

Le rapport d'orientation identifie un ensemble de résultats essentiels pour aider à façonner l'avenir du partenariat :

- L'hydrosphère, y compris les écosystèmes et les ressources océaniques, est l'un des systèmes les plus interconnectés et les plus complexes de notre planète. Dépassant les frontières nationales, 60 % des océans se trouvent en dehors de la juridiction des États.

- La gouvernance des océans et l'économie bleue représentent des domaines stratégiques de coopération, mais ils ne sont pas encore au cœur du partenariat Afrique-Europe, l'ODD 14 (« la vie aquatique ») étant l'objectif de développement durable le moins bien financé.
- En 2021, il totalisait 2,08 milliards de dollars, soit moins de 1 % de l'APD mondiale (= 0,68 %). Pour l'Afrique, en 2021, l'APD pour l'ODD 14 s'est élevée à 469,02 millions de dollars, soit 3 % de l'APD totale reçue par l'Afrique.
- Les océans deviennent de plus en plus importants sur le plan géopolitique. Les bouleversements actuels dans les domaines de la géopolitique et de l'économie, ainsi que les crises étroitement liées du climat et de la biodiversité, ont mis en lumière l'importance de nos océans. Ils offrent à l'Afrique et à l'Europe l'occasion de travailler en partenariat sur les questions relatives aux océans. Ensemble, les deux continents pourraient s'efforcer de mettre en place une économie bleue durable, juste et équitable, au bénéfice des populations et de notre planète.
- La gouvernance des océans, l'élaboration de stratégies en faveur de l'économie bleue et la mise en place de mécanismes de mise en œuvre conjoints peuvent renforcer le partenariat Afrique-Europe, en soutenant la prospérité humaine collective et le développement durable, et en tirant parti de la richesse combinée des connaissances et de l'expérience des deux continents.

Si le potentiel de renforcement de la coopération entre l'Afrique et l'Europe en matière de gouvernance des océans et d'économie bleue est immense, il y a aussi des défis importants à relever. Tout d'abord, pour que ce partenariat puisse prospérer, il doit présenter des avantages mutuels et équitables. Les parties prenantes africaines et européennes devraient jouer un rôle égal et partager les charges et les bénéfices de toutes les initiatives et actions.

Un partenariat Afrique-Europe sur les océans, conçu conjointement, sera essentiel pour renforcer la gouvernance des océans et inverser la crise du climat et de la biodiversité, notamment sur des questions telles que la surpêche et la pollution marine. Il s'agira d'établir une véritable coopération entre l'Europe et l'Afrique, tout en tenant compte des

priorités de chacun, en reconnaissant les asymétries entre les deux continents et en renforçant la confiance afin de favoriser un partenariat dans lequel tout le monde y gagne.

Le rapport propose deux séries de domaines d'action : la première concerne les travaux à venir du groupe stratégique Afrique-Europe sur la gouvernance des océans, une plateforme de dialogue multipartite récemment créée et hébergée par la FAE avec le soutien financier de la Commission européenne ; la seconde vise la communauté océanique dans son ensemble et doit être catalysée par un partenariat Afrique-Europe renforcé. Ces recommandations se concentrent sur cinq domaines principaux : (1) les politiques publiques et la réglementation, (2) le renforcement des capacités et l'innovation conjointe, (3) la création d'une prospérité partagée à partir de l'économie bleue, (4) la connaissance du domaine maritime et (5) la recherche d'actions basées sur les océans pour faire face aux crises du climat et de la biodiversité. Dans chaque domaine, l'action devrait être étayée par l'inclusion des femmes et des jeunes, en tant que piliers fondamentaux du partenariat.

Parmi les recommandations du rapport, quatre sont de la plus haute importance pour renforcer le partenariat Afrique-Europe sur la gouvernance des océans et l'économie bleue.

Suivre les progrès pour évaluer l'efficacité : Il est manifestement nécessaire de suivre les progrès et d'évaluer l'efficacité des initiatives et actions existantes. Cela permettra au partenariat d'atteindre les résultats souhaités et de s'assurer que les adaptations nécessaires soient effectuées rapidement. Pour aller de l'avant, il serait utile de procéder à une analyse des initiatives existantes/antérieures en matière de gouvernance des océans et d'économie bleue, qui pourraient être reproduites au niveau de l'Afrique et de l'Europe.

Renforcer les capacités et fournir une assistance technique : En s'appuyant sur l'expertise et les enseignements de l'Europe, le partenariat devrait offrir une assistance

technique et un renforcement des capacités aux pays africains, afin de les aider à élaborer des cadres de gouvernance des océans adaptés à leur situation. Il s'agit notamment de proposer des formations, de partager les meilleures pratiques et de faciliter les échanges de connaissances entre les deux continents. À ce titre, le rapport d'orientation recommande une analyse des possibilités de partenariat présentant le plus grand potentiel d'apprentissage mutuel et de bénéfices communs, où l'Europe peut apprendre de l'Afrique et où l'Afrique peut apprendre de l'Europe.

Contribuer à la mise en place de centres d'excellence régionaux en Afrique : Le rapport d'orientation met en évidence les moyens de tirer parti des engagements politiques de l'Union africaine, notamment de son ambition de créer des centres d'excellence régionaux. Ces centres pourraient servir de « points focaux » pour la recherche, la formation et le renforcement des capacités en matière de gouvernance durable des océans et de pratiques d'économie bleue. Ils pourraient également faciliter le partage des connaissances et la collaboration entre les parties prenantes dans la région, ainsi qu'entre l'Afrique et l'Europe, favorisant ainsi le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et l'innovation dans le domaine de l'économie bleue. Ces centres pourraient constituer une plateforme d'échange des meilleures pratiques et des enseignements tirés, afin d'éclairer les décisions politiques et d'améliorer l'efficacité des initiatives en matière de gouvernance des océans.

Organiser une conférence ministérielle UA-UE sur la gouvernance des océans et l'économie bleue : L'Afrique et l'Europe pourraient réunir les dirigeants des deux continents afin de donner de la hauteur aux ambitions politiques et financières à l'égard des océans. La conférence ministérielle pourrait s'appuyer sur les travaux du groupe stratégique Afrique-Europe sur la gouvernance des océans, afin de faire progresser les priorités continentales, de trouver un terrain d'entente et de mobiliser une approche du type « Team Europe » au profit du partenariat transcontinental.

Analyse comparative des priorités et programme commun potentiel

Parce qu'elles forment deux continents entourés d'une biodiversité marine parmi les plus importantes au monde, de routes commerciales maritimes stratégiques, de ressources aquatiques abondantes et de ressources en carbone bleu,

l'Afrique et l'Europe doivent guider la gouvernance des océans et le développement de l'économie bleue grâce à des politiques efficaces qui répondent aux objectifs mondiaux et continentaux.

S'appuyant sur des priorités préalablement identifiées pour l'Afrique et l'Europe, le rapport d'orientation met en évidence des questions d'intérêt commun à explorer en vue de renforcer la coopération Afrique-Europe. Le tableau ci-dessous en est une illustration.

Priorités préalablement identifiées de l'UE et de l'Afrique pour un travail commun	Priorités de l'UA inscrites dans la Stratégie pour l'économie bleue et l'Agenda 2063	Priorités de l'UE inscrites dans le Rapport 2022 sur l'économie bleue et dans le Programme de l'UE pour la gouvernance internationale des océans	Intérêt commun à travailler conjointement sur les questions suivantes
Économie bleue à faible émission de carbone, résiliente au changement climatique et circulaire	Durabilité environnementale, changement climatique et infrastructures côtières	Mise en œuvre de l'accord de Paris et atténuation des effets sur les océans, conservation de 10 % des zones marines et côtières, économie bleue circulaire, comptabilité des écosystèmes et solutions fondées sur la nature, traitement des eaux usées	Intérêt partagé pour une économie bleue juste et durable, avec un accent particulier sur la sauvegarde de l'environnement naturel, la conservation de la biodiversité et l'amélioration de la résilience climatique grâce à des solutions fondées sur la nature
Aquaculture	Pêche, aquaculture et conservation des écosystèmes	Lutter contre la pêche illégale et promouvoir la gestion durable des ressources alimentaires des océans à l'échelle mondiale, interdire les subventions à la pêche qui sont préjudiciables, améliorer et renforcer la gestion régionale de la pêche	Intérêt commun pour le développement d'une aquaculture et d'une pêche durables présentant des avantages évidents pour la nature et l'homme.
Recherche océanique, innovation et données, numérisation et transfert de technologie	Politiques fondées sur la connaissance, intégration de la planification, coopération accrue en matière de données	Améliorer la coordination et la coopération entre les organisations internationales et lancer des partenariats océaniques pour la gestion des océans, le renforcement des capacités, l'investissement dans les sciences et l'innovation « bleues », la recherche océanique internationale, l'innovation et les partenariats scientifiques, l'observation des océans, les données et la comptabilité marine	Intérêt partagé pour l'innovation et la modernisation des secteurs océaniques traditionnels à l'aide des meilleures recherches et données disponibles et des connaissances locales
Planification de l'espace maritime et gestion fondée sur les écosystèmes	Amélioration de la gouvernance. Promotion de la paix et de la sécurité à l'échelle du continent	Comblent les lacunes du cadre international de gouvernance des océans, promouvoir la gestion efficace des AMP, assurer la sécurité des mers et des océans	Intérêt commun à œuvrer pour une meilleure gouvernance des océans et une efficacité accrue de leur gestion, y compris pour l'Objectif 30 x 30, étayé par des principes de développement et de sécurité
Concurrence loyale entre l'UE et les producteurs de fruits de mer des pays tiers	Gouvernance, institutions et actions sociales	Améliorer la coordination et la coopération entre les organisations internationales et lancer des partenariats océaniques pour la gestion des océans	Intérêt commun à œuvrer pour un avenir juste et équitable, étayé par une meilleure gouvernance des océans.
Inclusion et compétences	Action et <i>leadership</i> des femmes et des jeunes	Développer de nouvelles formes de gouvernance et de collaboration pour impliquer les citoyens, en particulier les jeunes (Coalition EU4Ocean).	Intérêt commun à œuvrer pour les actions sociales, étayé par l'inclusion, avec un accent particulier sur les jeunes et les femmes.
Investissements liés aux océans : partenariat public/privé et esprit d'entreprise	Fret maritime, transport et commerce Énergie durable, ressources minérales, gaz, industries	Énergies marines renouvelables, nouvelles sources d'énergie océanique, activités et infrastructures portuaires, construction et réparation navales, transport maritime.	Intérêt commun à œuvrer pour la mise en place d'un environnement favorable aux activités liées aux océans et de conditions propices aux

	innovantes		entreprises et aux partenariats public/privé.
--	------------	--	-----------------------------------------------

Introduction et informations contextuelles générales

La gouvernance des océans et l'économie bleue représentent un domaine de coopération stratégique qui n'est pas encore au cœur du partenariat Afrique-Europe. L'ODD 14 (« la vie aquatique ») est l'objectif de développement durable le plus mal financé, avec seulement 0,68 % des fonds de développement qui lui sont consacrés en 2021, selon la [Plateforme de données de l'OCDE sur les océans \(shinyapps.io\)](#). L'océan doit être géré pour le bien de tous, y compris des générations futures, car son utilisation est source d'avantages et de défis mutuels.

L'océan a contribué au rapprochement entre l'Afrique et l'Europe de plusieurs façons, notamment par le commerce, l'investissement et les échanges culturels, en contribuant au développement et au progrès de ces deux continents et en leur offrant un lien naturel étayé par de vastes zones maritimes partagées et des traditions océaniques.

Sur le plan institutionnel, le partenariat Afrique-Europe a non seulement été renforcé et défini par des engagements politiques au niveau de l'Union européenne (UE) et de l'Union africaine (UA), mais il a également progressé aux niveaux bilatéral et multilatéral, où des agendas politiques plus larges ont servi d'espaces de coopération dans les domaines du commerce, du développement, de la sécurité et des questions liées à la gestion des ressources naturelles et au changement climatique.

Destiné à développer une vision commune des relations Afrique-Europe dans un monde de plus en plus interconnecté et multipolaire, ce partenariat transcontinental vise à renforcer la coopération économique et à soutenir le développement durable, tout en promouvant la paix, la sécurité, les valeurs démocratiques, la prospérité et la dignité humaine.

L'hydrosphère, y compris les écosystèmes et les ressources océaniques, constitue l'un des systèmes les plus interconnectés et les plus complexes de notre planète. Elle transcende les frontières nationales, avec 60 % des océans qui se situent en dehors de la juridiction des différents États. C'est pourquoi une responsabilité mondiale et une action internationale coordonnée sont essentielles à la gestion des océans et à la promotion d'une gouvernance internationale des océans (GIO) saine et cohérente.

En 2000, le premier sommet Union africaine-Union

européenne (UA-UE) s'est tenu au Caire, en Égypte, établissant ainsi officiellement le partenariat entre les deux continents. Depuis lors, la coopération a été guidée par la [Stratégie commune Afrique-UE](#), adoptée initialement en 2007. Depuis plus de vingt ans, les dirigeants africains et européens se rencontrent dans le cadre de différents formats afin de relever les défis de notre époque, réorienter le partenariat et réexaminer les priorités politiques communes.

Dans ce contexte, lors du cinquième sommet UE-UA en 2017, les dirigeants ont adopté la « Déclaration d'Abidjan », dans laquelle ils se sont engagés à « renforcer [leur] coopération et [leur] partenariat (...) pour faire face à l'exploitation illégale et à la gestion non durable des ressources naturelles, à l'impact du changement climatique et à la sécurité maritime ». Ils se sont également engagés à « promouvoir des capitaux publics et privés responsables et durables (...) Cela se concentrera sur les secteurs à valeur ajoutée, l'investissement humain et les compétences ayant le plus grand potentiel de création d'emplois durables et de développement durable à faible émission de carbone et résilient au changement climatique, tels que (...) l'économie océanique ».

En janvier 2019, à la suite de l'engagement pris à Abidjan, la première réunion ministérielle annuelle UE-Union africaine s'est tenue à Bruxelles. Le communiqué commun indique que : « Les ministres se sont engagés à renforcer le dialogue politique conjoint à haut niveau afin d'adopter une approche plus coordonnée et des positions convergentes dans les négociations internationales. Ils ont convenu de poursuivre la mise en œuvre et la coopération sur les priorités, notamment l'Accord de Paris sur le changement climatique, le programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable, ainsi que l'Agenda 2063 de l'UA. Un cadre mondial pour la biodiversité après 2020, la gouvernance des océans, (...) sont, entre autres, des exemples de domaines dans lesquels la coopération peut apporter des résultats significatifs. »

Le sixième sommet UA-UE, qui s'est tenu en février 2022, a été guidé par la nécessité d'approfondir la coopération entre les deux continents. Il engage les dirigeants de l'UA et de l'UE à adopter une vision commune pour un partenariat renouvelé, afin de construire un avenir commun étayé par des domaines de coopération essentiels, notamment la transition

verte, la transformation numérique, la paix et la gouvernance, la migration et la mobilité, ainsi qu'un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme.

La déclaration finale du sixième sommet UA-UE note en outre que les dirigeants africains et européens « s'engagent à œuvrer à l'adoption de positions plus convergentes dans les enceintes multilatérales afin de réduire les inégalités mondiales, de renforcer la solidarité, de promouvoir la coopération internationale, de lutter contre le changement climatique et de l'atténuer, et d'améliorer la fourniture des "biens publics mondiaux", conformément au programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063 de l'UA ».

Il est essentiel de reconnaître que les paysages marins partagés entre les deux continents et autour d'eux sont au cœur des domaines stratégiques de coopération et jouent un rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies d'ici à 2030. À ce titre, la gouvernance des océans et l'élaboration de stratégies d'économie bleue et de mécanismes de mise en œuvre conjoints peuvent potentiellement renforcer le partenariat et soutenir la prospérité humaine collective et le développement durable. Néanmoins, s'il est fait référence à la nécessité d'une coopération entre l'UA et l'UE en matière de gouvernance des océans, celle-ci doit devenir un élément central du partenariat UA-UE, et se traduire par des actions permettant d'aller au-delà de la diplomatie des sommets.

Aujourd'hui, les bouleversements géopolitiques et économiques et les crises interconnectées du climat et de la biodiversité ont mis en lumière l'importance des océans, et offrent à l'Afrique et à l'Europe l'occasion de travailler en partenariat sur les questions de gouvernance des océans et de s'efforcer de mettre en place une économie bleue durable, juste et équitable, dans l'intérêt des populations et de notre planète.

Les eaux qui entourent l'Europe et l'Afrique comptent parmi les zones océaniques les plus diverses et les plus productives du monde. Ces deux continents partagent un littoral étendu

de plus de 100 000 kilomètres (UE = 68 000 km, Afrique = 41 000 km) et un intérêt commun à assurer la durabilité de l'océan qui les entoure. Pour y parvenir, l'Europe et l'Afrique doivent coopérer en matière de gouvernance des océans.

L'océan joue un rôle essentiel dans le développement social et économique de l'Afrique et de l'Europe. Il fournit de la nourriture, de l'énergie, des moyens de transport et de nombreuses autres ressources essentielles à la subsistance de millions de personnes sur les deux continents. Cependant, l'océan est également menacé par la surpêche, le changement climatique, la pollution et d'autres activités qui nuisent à la biodiversité et aux écosystèmes marins.

La gouvernance coopérative des océans entre l'Europe et l'Afrique peut contribuer à résoudre ces problèmes et à promouvoir le développement durable. Grâce à leur richesse combinée de connaissances et d'expériences, l'Europe et l'Afrique peuvent s'engager dans des partenariats stratégiques sur des questions liées à la gouvernance des océans, notamment l'élaboration de politiques de gestion durable de la pêche et la mise en œuvre d'accords sur la biodiversité marine.

Il existe une myriade d'opportunités en 2023 et 2024 de renforcement de la coopération sur la gouvernance des océans, du suivi du sixième sommet UA-UE à l'examen à mi-parcours des ODD et à la préparation du sommet africain sur l'action climatique et de la COP28, ainsi que les processus de ratification et de mise en œuvre d'accords internationaux tels que l'accord sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, et les négociations d'un traité mondial sur les matières plastiques. À ce titre, l'année 2023 représente une excellente opportunité, pour les décideurs africains et européens ainsi que d'autres acteurs importants, de faire le point sur les progrès accomplis et d'orienter le partenariat révisé vers des secteurs de coopération prioritaires et significatifs qui ne figurent pas encore au cœur des préoccupations, notamment la gouvernance des océans et l'économie bleue.

Méthodologie

Le présent rapport d'orientation vise à fournir un point de rencontre permettant aux parties prenantes et aux partenaires africains et européens d'appréhender l'état

d'avancement de la gouvernance des océans et de l'économie bleue au niveau des deux continents. Il vise à démontrer que la gouvernance des océans, y compris l'économie bleue, doit

être considérée comme un océan d'opportunités ayant le potentiel unique de renforcer le partenariat Afrique-Europe. Les enseignements tirés de ce rapport visent à permettre aux deux continents d'identifier les domaines d'intervention prioritaires, les besoins en ressources et les possibilités d'action accélérée.

Le rapport a été commandé par la Fondation Afrique-Europe (FAE) afin d'alimenter principalement les travaux du **groupe stratégique Afrique-Europe sur la gouvernance des océans** qui est en train d'être mis en place avec le soutien de la Commission européenne et en partenariat avec la Commission de l'Union africaine. Plus précisément, il permettra au groupe d'identifier les domaines prioritaires pour la coopération conjointe, et à élaborer conjointement une feuille de route pour les actions susceptibles de renforcer le partenariat en matière de gouvernance des océans.

Ce rapport fournit également une analyse unique de l'état d'avancement de la coopération entre l'UE et l'Afrique sur les questions liées aux océans.

Le premier chapitre présente les positions, les stratégies et les priorités des continents en matière de gouvernance des océans et d'économie bleue, tout en donnant un premier aperçu des domaines potentiels d'action conjointe. Le deuxième chapitre propose une évaluation des principaux défis et des possibilités de renforcement de la coopération transcontinentale, en explorant plusieurs questions qui pourraient sous-tendre le développement d'un partenariat océanique. Le troisième chapitre met l'accent sur les recommandations essentielles destinées aux membres du groupe stratégique Afrique-Europe sur la gouvernance des océans et aux parties prenantes intéressées par les relations entre l'Afrique et l'Europe dans le domaine des océans. Il se concentre sur cinq domaines prioritaires : les politiques publiques et la réglementation, le renforcement des capacités et l'innovation conjointe, l'économie bleue, la connaissance du domaine maritime, ainsi que le climat et la biodiversité. Enfin, le rapport propose une liste de domaines prioritaires pour l'action collective.

SECTION 1

**Aperçu de l'état d'avancement
de la gouvernance des océans
et de l'économie bleue en
Afrique et en Europe**

1.1 Gouvernance des océans et économie bleue

Les universitaires et les décideurs politiques ont défendu le concept d'économie « bleue » en tant qu'outil de développement économique durable permettant d'équilibrer la croissance économique et la préservation de l'environnement.

Initialement conçu lors de la [Conférence des Nations unies sur le Développement durable](#) qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 2012, de nombreux pays ont largement adopté le concept d'économie bleue (EB), démontrant ainsi sa place prépondérante dans les [programmes de développement](#) nationaux et internationaux. L'adoption du concept d'économie bleue a entraîné la poursuite de [stratégies de gouvernance](#) efficaces et efficaces dans les secteurs suivants qui présentent un potentiel de croissance durable : la pêche, le transport maritime et le tourisme côtier, ainsi que les secteurs innovants, tels que l'énergie océanique renouvelable et la biotechnologie. L'une des aspirations fondamentales de l'économie bleue est d'améliorer le bien-être humain et l'équité sociale tout en réduisant les risques environnementaux et l'épuisement des ressources. Elle se situe donc à la croisée de la croissance économique, de la préservation de l'environnement et de l'équité sociale.

L'économie bleue est apparue comme un moyen durable d'exploiter les ressources océaniques à des fins de développement social et de croissance économique. Au

niveau mondial, l'économie bleue [devrait](#) passer de 1,5 milliard de dollars à 3 000 milliards de dollars d'ici à 2030, et la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans (AIM) de l'Union africaine pour 2050 l'a déclarée « nouvelle frontière de la renaissance africaine ». De même, l'UE considère l'économie bleue comme un « moteur essentiel » de la croissance économique et de la création d'emplois, et comme un élément essentiel pour la réalisation du développement durable et la création d'un avenir résilient. Selon le [rapport](#) 2022 sur l'économie bleue de l'UE, le secteur emploie directement près de 4,45 millions de personnes et a produit environ 667,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 183,9 milliards d'euros de valeur ajoutée brute dans l'Union européenne.

Il arrive souvent que les questions liées à l'océan soient fragmentées entre différents secteurs, ce qui entraîne une duplication des responsabilités et une fragmentation de la gouvernance et des politiques. La gouvernance coopérative des océans est au cœur des stratégies de l'économie bleue, compte tenu de la nature intersectorielle, transfrontalière et trans-juridictionnelle de l'océan et des activités qui s'y déroulent. La gouvernance des océans consiste à gérer l'océan et ses ressources de manière durable et holistique, afin de garantir la productivité des océans dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

1.2 Contexte multilatéral

L'océan est en train de devenir l'un des principaux espaces géopolitiques du monde.

Au niveau mondial, la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) souligne la nécessité d'améliorer l'exploitation et la protection des océans. En 2017, les États membres des Nations unies ont renouvelé leur engagement en faveur de l'objectif de développement durable n° 14, qui consiste à conserver et exploiter durablement les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. En 2022, lors de la deuxième conférence des Nations unies sur l'océan, ils se sont engagés à intensifier leurs efforts pour le mettre en œuvre. L'année 2023 marque une étape

importante pour la révision des progrès réalisés dans le cadre de l'objectif, compte tenu de l'évaluation à mi-parcours des ODD (2015-2030).

La CNUDM contient des dispositions relatives à la définition des zones et des frontières maritimes, et définit les droits et les obligations des États en ce qui concerne la haute mer et les fonds marins, notamment la liberté de navigation, l'utilisation pacifique des océans et la protection du milieu marin. Son importance en tant qu'instrument mondial apparaît comme une évidence lorsqu'elle déclare qu'elle « favorisera l'utilisation pacifique des mers et des océans », maintiendra la paix, la justice et le progrès pour tous les

peuples du monde, et « contribuera à la réalisation des objectifs d'un ordre économique international juste et équitable ».

L'année 2023 devrait encourager les dirigeants à accorder à l'océan une plus grande priorité dans les agendas nationaux, régionaux et transcontinentaux :

- En février 2022, lors de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement ([UNEA-5.2](#)), une résolution historique (5/14) a été adoptée pour l'élaboration d'un [instrument international juridiquement contraignant sur la pollution des matières plastiques, y compris dans l'environnement marin, avec l'ambition d'achever les négociations d'ici fin 2024](#).
- Le 17 juin 2022, après vingt et un ans de négociations et conformément à l'ODD 14.6, la douzième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce est parvenue à un accord sur l'interdiction de certaines subventions à la pêche. Cet accord concerne des activités et des zones de pêche spécifiques, ainsi que de nouvelles obligations liées à ces disciplines.
- Le 22 décembre 2022, la Conférence des parties à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique a adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui comprend d'importants objectifs liés aux océans, à savoir garantir et permettre que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines soient conservées et gérées de manière effective (objectif 3), et réduire au minimum l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et accroître sa résilience (objectif 8).
- Le 4 mars 2023, les parties à la CNUDM [se sont mises d'accord](#) sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Traité BBNJ). Le Traité BBNJ a été adopté par consensus le 9 juin 2023. À l'heure actuelle, seulement [1,2 %](#) environ de la haute mer fait l'objet d'une protection juridique, et seulement [13 %](#) des océans restent classés comme des zones marines sauvages, c'est-à-dire totalement exemptes de perturbations humaines, la

majeure partie de ces zones étant située en haute mer, où [34 %](#) de toutes les espèces pêchées sont aujourd'hui [surexploitées](#).

Ces réalisations et étapes importantes au niveau multilatéral peuvent servir de nouvel agenda pour une coopération renforcée entre l'Afrique et l'Europe en matière de gouvernance des océans, dans le contexte d'une coopération démontrée depuis des décennies en matière de gouvernance de la pêche.

En outre, le fait que la conférence des Nations unies sur les océans de 2022 ait été organisée conjointement par le Kenya et le Portugal a, entre autres, mis l'accent sur la manière dont l'Afrique et l'Europe sont confrontées à des défis et à des opportunités similaires en matière de gouvernance des océans et d'économie bleue.

La dernière conférence des parties sur le changement climatique, la COP27, accueillie par la République arabe d'Égypte à Charm el-Sheikh en novembre 2022, a également fait l'objet d'une coopération océanique. Dans le plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, toutes les parties reconnaissent l'importance des solutions climatiques basées sur les océans dans la lutte contre le changement climatique.

En outre, la prochaine conférence des Nations unies sur les océans, qui sera organisée conjointement par la France et le Costa Rica en juin 2025, le sixième congrès international sur les aires marines protégées, qui sera accueilli par le Sénégal en 2026 (IMPAC6), la conférence de la Décennie de l'Océan des Nations unies, qui se tiendra à Barcelone en 2024, et la conférence « Our Ocean », qui aura lieu en Grèce en 2024, sont autant d'événements internationaux majeurs qui offrent à l'Afrique et à l'Europe l'occasion de travailler ensemble en vue d'atteindre des objectifs communs. L'amélioration de la coordination peut également laisser un héritage d'action océanique coopérative pour l'avenir de la coopération UA-UE en matière de gouvernance des océans.

La présidence de l'Union africaine par le président des Comores en 2023 est également perçue comme une occasion de faire avancer l'agenda des petits États insulaires en développement (PEID) et de souligner l'importance de l'océan et de l'économie bleue pour le continent africain.

1.3 Gouvernance des océans et économie bleue : Cadre politique et priorités pour l'Afrique

L'Afrique est une île massive, avec l'océan Atlantique à l'ouest, l'océan Indien à l'est, l'océan Antarctique au sud, la mer Méditerranée au nord et la mer Rouge au nord-est. Le continent peut se targuer d'être proche de certaines des voies navigables ou « points d'étranglement » les plus stratégiques du monde, à savoir le détroit de Gibraltar, le canal de Suez, le détroit de Bab El-Mandeb, le golfe d'Aden et le canal du Mozambique.

L'Afrique se trouve au carrefour de plusieurs grandes voies maritimes. Le continent est considéré comme une passerelle importante pour le commerce entre l'Asie et le Moyen-Orient et l'Europe, via le canal de Suez. Plus à l'ouest, dans la région de l'océan Atlantique, le golfe de Guinée, qui s'étend de l'Angola au Sénégal, est une route maritime mondiale vitale qui présente un énorme potentiel de développement des activités de l'économie bleue.

L'UA décrit l'économie bleue comme la « nouvelle frontière

de la renaissance africaine » en raison de son potentiel à contribuer au développement durable. C'est pourquoi l'économie bleue figure en bonne place dans l'objectif 6 de l'aspiration 1 de l'Agenda 2063 de l'UA : L'Afrique Que Nous Voulons, le plan directeur de l'UA pour parvenir à un développement inclusif et durable sur une période de cinquante ans.

L'Agenda 2063 a pour ambition de parvenir à une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable, y compris l'économie bleue du continent ; il note que « l'océan africain, qui est trois fois plus grand que sa masse continentale, doit être un contributeur majeur à la transformation et à la croissance du continent ».

Selon l'Agenda 2063 de l'UA, les domaines suivants sont prioritaires pour que le continent développe son économie bleue :

Tableau 1 : Domaines prioritaires de l'Agenda 2063

1. Utilisation durable des ressources marines : l'UA vise à promouvoir l'utilisation durable des ressources marines, notamment la pêche, l'aquaculture et le tourisme, tout en protégeant les écosystèmes marins et la biodiversité.
2. La sécurité maritime : l'UA s'est engagée à renforcer la sécurité et la sûreté maritimes dans les eaux africaines, notamment en luttant contre la piraterie, la pêche illégale et d'autres délits maritimes.
3. Économie bleue : l'UA reconnaît le potentiel de l'économie bleue à stimuler la croissance économique et la création d'emplois en Afrique, et s'efforce de promouvoir le développement durable des secteurs maritimes tels que le transport maritime, les ports et l'énergie *offshore*.
4. Changement climatique et acidification des océans : préoccupée par les effets du changement climatique et de l'acidification des océans sur les écosystèmes marins et les communautés côtières, l'UA s'efforce de promouvoir des mesures d'adaptation et d'atténuation.
5. Recherche scientifique marine : l'UA reconnaît l'importance de la recherche scientifique marine pour la compréhension et la gestion des écosystèmes marins, et s'efforce de promouvoir la coopération et le renforcement des capacités dans ce domaine.
6. Gouvernance des océans : l'UA s'est engagée à promouvoir une gouvernance efficace des océans, notamment par l'élaboration d'accords et de cadres régionaux et internationaux.

L'économie bleue, telle qu'elle est définie dans la Stratégie 2019 de l'UA pour l'économie bleue et dans le Manuel de politique de l'économie bleue en l'Afrique de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) (2016), implique l'exploitation durable des ressources marines dans les océans, les mers, les lacs et les rivières du continent. Les définitions de l'économie bleue de l'UE et de l'UA sont similaires en ce sens qu'elles renvoient toutes deux à l'utilisation durable des ressources océaniques pour la croissance économique et le développement. Toutefois, il existe des différences en ce qui concerne leur approche et leur orientation.

La définition de l'économie bleue par l'UE souligne l'importance de l'innovation, de la technologie et de la recherche dans le développement d'industries océaniques durables. Elle comprend également des activités telles que le tourisme, les énergies renouvelables et la biotechnologie.

D'autre part, la définition de l'économie bleue donnée par l'UA met l'accent sur le rôle de l'océan dans le soutien des moyens de subsistance et du bien-être des communautés côtières. Elle souligne également la nécessité de s'attaquer à des problèmes tels que la pêche illégale, la pollution marine et le changement climatique afin de garantir la durabilité des ressources océaniques.

Dans l'ensemble, si les deux définitions ont pour objectif commun de promouvoir une croissance économique durable grâce à l'utilisation des ressources océaniques, la définition de l'UE met davantage l'accent sur l'innovation technologique et le développement industriel, en s'appuyant sur le Pacte vert et le plan de relance pour l'Europe, tandis que la définition de l'UA met davantage l'accent sur le bien-être des communautés et la durabilité de l'environnement.

Malgré leurs approches différentes, l'UE et l'UA peuvent renforcer leur partenariat en matière d'économie bleue en identifiant les domaines d'intérêt commun et en travaillant ensemble en vue d'atteindre des objectifs partagés. Par exemple, l'UE et l'UA reconnaissent l'importance de la gestion durable de la pêche, de la conservation du milieu marin et du développement des sources d'énergie renouvelables. Elles peuvent collaborer à des projets de recherche et de développement, partager les meilleures pratiques et travailler ensemble en vue de relever des défis communs tels que la pollution marine et le changement climatique.

En outre, l'UE et l'UA peuvent tirer parti de leurs expériences et de leurs approches respectives. L'UE peut partager son expertise en matière d'innovation technologique et de développement industriel, tandis que l'UA peut fournir des informations sur les approches communautaires de la gestion et de la conservation des ressources océaniques.

En fin de compte, la mise en place d'un partenariat de gouvernance des océans entre l'UE et l'UA à même de faire

progresser l'économie bleue nécessitera une volonté d'écoute, d'apprentissage et de collaboration. En œuvrant de concert, elles peuvent créer un avenir plus durable et plus prospère, tant pour leurs économies respectives que pour l'océan.

En 2015, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), la Commission de l'UA et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ont commencé à travailler en partenariat afin d'élaborer une [stratégie](#) africaine de gouvernance des océans alignant la vision de l'UA sur le droit international en matière de gouvernance des océans à travers plusieurs thèmes océaniques. Très attendue, la version finale de la « Stratégie africaine de gouvernance des océans » pourrait servir de catalyseur à la coopération Afrique-Europe en matière de gouvernance des océans.

Plusieurs stratégies nationales en matière d'économie bleue et d'autres documents continentaux s'engagent à réaliser le potentiel de l'économie bleue de l'Afrique telles que la [Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique 2019](#) (ABES) et son [Plan de mise en œuvre](#) (2021-2025).

Les États africains et d'autres pays en développement se sont efforcés de mettre en œuvre un plan de réforme de l'ordre juridique postcolonial afin d'accéder aux ressources océaniques et de les gérer. Ce programme de réforme de la gouvernance des océans a d'abord été entrepris sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui l'Union africaine), puis dans le cadre du Groupe des 77 de l'Organisation des Nations unies.

Par exemple, la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) a été adoptée le 10 décembre 1982, et est entrée en vigueur le 16 novembre 1994. Les pays africains ont participé activement aux négociations de la CNUDM depuis le début, et ont parrainé plusieurs résolutions visant à adopter la CNUDM. Le Groupe africain aux Nations unies a, par exemple, parrainé une résolution en 1970 appelant à la convocation d'une conférence destinée à examiner le droit de la mer, selon l'ONU (2019). Cette résolution a conduit à la création de la Conférence des Nations unies sur le droit de la mer, qui a finalement abouti à l'adoption de la CNUDM en 1982.

La CNUDM est entrée en vigueur le 16 novembre 1994 après avoir été ratifiée par soixante pays, dont plusieurs pays africains. Les pays africains ont participé activement à la mise en œuvre de la CNUDM, notamment par la création de zones économiques exclusives (ZEE) et la protection de la biodiversité marine.

Plusieurs autres cadres de gouvernance complètent et contribuent à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063. Il s'agit notamment de la Stratégie intégrée pour les mers et les océans de l'UA pour 2050, qui facilite une plus grande

coopération entre les États membres de l'UA en matière de gouvernance des océans pour que le potentiel de l'économie bleue puisse être réalisé, du cadre politique et stratégie de réforme de 2014 de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS), de la Charte de Lomé (Charte africaine de 2016 sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en

Afrique), et de la Décennie de l'Océan - Feuille de route pour l'Afrique, qui fournit un cadre coordonné pour la planification et l'adoption des sciences océaniques, ainsi qu'une base permettant de suivre la réalisation des priorités et des résultats de la Décennie de l'océan de l'ONU dans la région.

Liste des priorités dans le cadre de la « Décennie de l'Océan - Feuille de route pour l'Afrique » :

1. Gestion durable des océans en Afrique
2. Océan et santé humaine en Afrique
3. Libérer le potentiel de carbone bleu de l'Afrique
4. Zones de pêche et pêches illicites, non déclarées et non réglementées (INN) en Afrique
5. Renforcement des systèmes d'alerte précoce multirisques et de la résilience des communautés
6. Systèmes d'observation et de prévision océaniques pour l'Afrique
7. Jumelage numérique pour l'Afrique – Création d'un centre africain de connaissances sur l'océan
8. Renforcement des capacités et des compétences des professionnels africains de l'océan en début de carrière (ECOP)
9. Programme régional d'initiation aux océans pour l'Afrique

COI-UNESCO, 2022

La combinaison de ces stratégies et initiatives ouvre la voie au renforcement des partenariats multilatéraux axés sur la gouvernance des océans, notamment entre l'Afrique et l'Europe.

Si l'utilisation durable des ressources marines est généralement reconnue comme principe directeur de l'économie bleue, l'élaboration des stratégies d'économie bleue est souvent spécifique au contexte, en raison de la diversité de ses composantes. La stratégie de l'UA en matière d'économie bleue a identifié cinq domaines d'action thématique :

1. Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables
2. Fret maritime/transport, commerce, ports, sécurité maritime, sûreté et application de la législation
3. Tourisme côtier et maritime, changement climatique,

résilience, environnement, infrastructures

4. Ressources énergétiques et minérales durables et industries innovantes
5. Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, et financements innovants

Le développement de ces cinq domaines prioritaires de la stratégie africaine d'économie bleue pourrait servir de points de collaboration avec l'Europe, en utilisant un cadre réglementaire ancré dans les dispositions de la CNUDM dont les acteurs africains et européens sont signataires dans un esprit de bénéfice mutuel.

L'ABES cherche à s'appuyer sur les objectifs politiques de l'Agenda 2063, de l'AIMS 2050, de l'Agenda 2030 des Nations unies, du PFRS et de la Charte de Lomé.

Tableau 2 : Liste des stratégies et cadres de l'économie bleue des États membres de l'UA et des communautés économiques régionales (CER)

PAYS	DOCUMENTS
Madagascar	Stratégie nationale pour l'économie bleue du 25 juin 2022 s'appuyant sur une stratégie nationale pour l'économie bleue issue du plan national de développement de Madagascar 2015-2019
Angola	Angola Plan national de développement 2018-2022
Cameroun	Stratégie nationale pour l'économie bleue – 2019
Cap-Vert	Feuille de route nationale pour l'économie bleue (2018-2022)
Burkina Faso	Stratégie nationale pour l'économie bleue – Avril 2022
Somalie	Stratégie nationale pour l'économie bleue – Mars 2022
République du Congo	Stratégie nationale pour l'économie bleue – 28 juin 2022
Seychelles	Stratégie nationale pour l'économie bleue : République des Seychelles (2018). Seychelles Blue Economy: Strategic Policy Framework and Roadmap Charting the Future (Économie bleue des Seychelles : cadre politique stratégique et feuille de route traçant la voie de l'avenir) (2018-2030)
Namibie	Cadre stratégique de l'économie bleue en Namibie (2022-2031)
Mozambique	La politique et la stratégie de la mer du Mozambique (POLMAR) ont été élaborées en 2017 afin d'appuyer de nombreuses initiatives liées à l'économie bleue
Maurice	Le Plan stratégique triennal 2017-2018/2019-2020 énumère les activités basées sur les océans ayant le potentiel de stimuler la croissance et de créer de la richesse. Le ministère de l'Économie bleue, des Ressources Marines, de la Pêche et de la Navigation dispose d'un plan quinquennal de développement de la pêche et d'un plan d'action national visant à prévenir, dissuader et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, ainsi que d'un plan directeur pour l'aquaculture
Afrique du Sud	Opération Phakisa sur l'économie des océans – Lancement en 2014 de la stratégie de l'Afrique du Sud pour l'économie bleue
Gabon	Stratégie nationale pour l'économie bleue 2014
Kenya	Plan stratégique pour l'économie bleue du Kenya 2019 : https://www.kilimo.go.ke/wp-content/uploads/2019/02/Kenya-Blue-Economy-Strategic-Plan.pdf
Ghana	Stratégie intégrée pour les mers et les océans du Ghana 2019 : https://www.mtit.gov.gh/wp-content/uploads/2019/06/Ghana-National-Integrated-Maritime-Strategy.pdf
Tanzanie	Plan stratégique pour l'économie bleue de la Tanzanie : https://www.tzdp.gov.tz/fileadmin/documents/dpg_internal/dpg_working_groups_clusters/cluster_2/energy_environment/WG2_Environment/Blue_Economy_Strategic_Plan.pdf
Comores	Cadre stratégique pour une politique nationale de l'économie bleue mettant l'accent sur (1) le renforcement de la sûreté et de la sécurité nationales, (2) l'amélioration des secteurs essentiels de l'économie bleue avec la formation et la création d'emplois pour les jeunes, et (3) la protection de la côte, des écosystèmes aquatiques et marins avec la gestion des déchets, (4) l'amélioration de l'adaptation des cadres institutionnels, et (5) la réorientation des piliers de l'intégration régionale NB : Il s'agit d'un cadre de coopération par pays avec la Banque mondiale
Égypte	Stratégie de l'économie bleue de l'Égypte : https://www.egypttoday.com/Article/3/100758/Egypt-launches-Blue-Economy-strategy-to-boost-maritime-sector
COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES (CER)	DOCUMENTS
Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest	Stratégie pour l'économie bleue adoptée en 2019 - https://www.ecowas.int/blue-economy-strategy/

(CEDEAO)	
Union du Maghreb arabe (AMU)	Stratégie pour l'économie bleue adoptée en 2017 - https://www.amu-maghreb.org/en/blue-economy/
Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)	Stratégie pour l'économie bleue adoptée en 2016 - https://www.censad.int/en/blue-economy
Commission de l'océan Indien (COI)	Stratégie pour l'économie bleue adoptée en 2014 - https://www.commissionoceanindien.org/en/blue-econom
Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)	Stratégie régionale de l'économie bleue de la CAE – Mai 2022
Stratégie régionale d'économie bleue du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)	Stratégie régionale d'économie bleue du Marché commun de l'Afrique orientale et australe – Mai 2022 (COMESA)
Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)	Stratégie régionale pour l'économie bleue (2021-2025) – Plan quinquennal (IGAD)
Stratégie régionale pour l'économie bleue (SADC)	Stratégie régionale pour l'économie bleue (SADC) 2018 Une réunion de validation de la stratégie de la SADC pour l'économie bleue est prévue le 14 mars 2022 à Johannesburg, en Afrique du Sud
Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)	Communauté économique des États de l'Afrique centrale : Stratégie régionale pour l'économie bleue – 28 juin 2022

Veillez noter qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, car d'autres pays ont élaboré des stratégies d'économie bleue au moment de la rédaction du présent rapport.

1.4 Renforcer les efforts conjoints et la coopération en Afrique

Le Bureau interafricain des ressources animales ([UA-BIRA](#)), un bureau technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine (CUA) dont le mandat couvre la pêche, a facilité, en partenariat avec le gouvernement norvégien, l'élaboration de quatre stratégies nationales d'économie bleue (Madagascar, Burkina Faso, République du Congo et Somalie), ainsi que celui de trois stratégies d'économie bleue de communautés économiques régionales (CEEAC, CAE et COMESA). Bien qu'ils se situent en dehors de l'Union européenne, ces partenariats pourraient servir de modèle aux futurs engagements de l'UE sur le continent africain.

L'UA-BIRA prévoit d'aider un certain nombre d'États africains à élaborer plusieurs stratégies économiques. Des pays comme le Ghana, le Kenya, le Togo, l'Égypte, le Nigeria et la

Tanzanie élaborent actuellement des stratégies nationales en matière d'économie bleue, et les ont intégrées dans leurs plans budgétaires nationaux et régionaux.

Le processus de gouvernance de l'océan et de l'économie bleue en Afrique indique clairement que l'économie bleue se situe à l'intersection de plusieurs industries et secteurs, ce qui démontre la complexité de l'articulation d'une trajectoire de gouvernance commune. En outre, en Afrique, l'utilisation des ressources océaniques représente plus qu'une source de revenus, car plusieurs communautés ont des liens culturels et religieux intrinsèques avec les ressources marines. Ces questions conflictuelles nécessitent une planification stratégique susceptible de faciliter l'intégration de l'économie bleue dans le développement durable, et

l'abandon progressif de l'approche sectorielle actuelle qui a façonné la gouvernance de l'économie bleue en Afrique.

1.5 Gouvernance des océans et économie bleue : Cadre politique et priorités pour l'Europe

L'espace maritime européen comprend l'océan Atlantique à l'ouest, la mer Méditerranée au sud, la mer Baltique et la mer du Nord au nord, et la mer Noire à l'est, ainsi que de multiples régions ultrapéripériques dans tous les océans du monde.

En 2007, l'UE a adopté une [Politique maritime intégrée](#). Cette politique visait à articuler la gouvernance des questions maritimes de manière plus cohérente en formulant une approche globale. Les résultats escomptés sont axés sur la création d'une croissance et d'emplois durables dans le cadre des activités liées à la mer. Cette politique donne la priorité à la croissance bleue, aux données et connaissances marines, à la planification de l'espace maritime, à la surveillance maritime intégrée et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.

Cette politique s'appuie sur l'argument selon lequel une approche holistique, coordonnée et transversale de la gouvernance des océans est nécessaire afin de réduire l'impact sur l'environnement et de tirer le meilleur parti de l'océan. Pour ce faire, les États doivent coopérer au sein de l'UE et avec des tiers, tels que les organisations internationales. En outre, cette politique prévoyait des incitations économiques et législatives, ainsi que des flux de financement et d'investissement publics et privés.

En 2016, l'UE a été la première économie au monde à élaborer un programme international de gouvernance des océans et à s'engager en faveur d'un océan sûr, sécurisé, propre, sain et géré de manière durable. L'adoption de ce programme a déclenché une coopération internationale

visant à améliorer la gouvernance en vue de protéger les océans, de renforcer la recherche internationale et de développer une économie bleue durable.

Le 14 juin 2022, avant la deuxième conférence des Nations unies sur les océans, l'UE a adopté un programme actualisé de gouvernance internationale des océans, tel qu'il figure dans la communication intitulée [Setting the course for a sustainable blue planet, Joint Communication on the EU's International Ocean Governance agenda \(Tracer la voie pour une planète bleue durable, Communication conjointe sur le programme de gouvernance internationale des océans de l'UE\)](#).

Le programme de gouvernance internationale des océans de l'UE est essentiel à l'approche de la région pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030, notamment l'[ODD 14 sur la vie aquatique et d'autres ODD liés aux océans](#). Le programme actualisé joue un rôle important dans la réalisation de la partie bleue du Pacte vert pour l'Europe, et démontre l'engagement fort de l'UE en faveur des océans, y compris la gouvernance de la haute mer.

Il tient compte des tendances essentielles, telles que l'impact exacerbé du changement climatique et le dangereux déclin de la biodiversité. Il définit plusieurs actions intégrées pour un océan sûr, sécurisé, propre, sain et géré de manière durable dans le cadre de quatre piliers politiques qui sont décrits au tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3 : Objectifs primordiaux de l'Union européenne en matière de gouvernance internationale des océans

- Renforcer le cadre de la gouvernance internationale des océans
- Faire de la durabilité des océans une réalité d'ici 2030
- Assurer la sécurité et la sûreté en mer
- Développer la connaissance des océans

Source : [Programme de l'UE pour la gouvernance internationale des océans \(europa.eu\)](#)

L'économie bleue européenne représente un secteur important dans le mesure où elle emploie 4,45 millions de personnes et produit environ 667,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 183,9 milliards d'euros de valeur ajoutée brute, selon l'[Observatoire de l'économie bleue de l'UE](#). La force de ce secteur, selon l'[Association des armateurs de la Communauté européenne](#), trouve ses racines dans la longue histoire et les traditions maritimes de l'Europe qui ont permis à l'UE de contrôler environ 40 % du tonnage maritime mondial. Ses secteurs critiques comprennent les ressources marines vivantes (pêche), les ressources marines non vivantes, les énergies marines renouvelables, la construction et la réparation navales, les activités portuaires, le transport maritime et le tourisme côtier.

Le programme détaillé de l'UE pour l'économie bleue est décrit dans une communication adoptée en 2021 et intitulée « [Une nouvelle approche pour une économie bleue durable](#) ». Il s'agit d'une évolution majeure de l'approche de la croissance bleue vers le développement d'une économie bleue durable.

Trois priorités thématiques essentielles ont été identifiées pour appuyer cette transition de la croissance bleue vers une économie bleue durable. Il s'agit notamment de :

- **Transformer les chaînes de valeur de l'économie bleue** en s'efforçant d'atteindre les objectifs de neutralité climatique et de pollution zéro, en faisant progresser l'économie circulaire et en prévenant les déchets, en préservant la biodiversité et en investissant dans la nature, en soutenant la résilience côtière et en mettant en place des systèmes alimentaires responsables.
- **Améliorer la connaissance des océans**, en investissant dans la recherche et l'innovation et en renforçant les capacités existantes, en facilitant les investissements à l'échelle et à la vitesse nécessaires, en créant des compétences et des emplois bleus.
- **Créer les conditions d'une gouvernance durable**, en améliorant la planification de l'espace maritime et l'accès aux données, en encourageant l'engagement des citoyens et en améliorant la connaissance des océans, en travaillant au niveau des bassins maritimes, en renforçant la coopération régionale et en apportant un soutien aux régions côtières, ainsi qu'en renforçant la sécurité maritime.

Bien que l'approche soit centrée sur l'Europe, elle a également l'ambition de promouvoir le développement d'une économie bleue durable dans le monde entier. En effet, de nombreuses chaînes de valeur de l'économie bleue sont mondiales et exposées à la concurrence internationale. L'UE vise également à promouvoir son expertise, son action environnementale et l'État de droit au niveau international.

En outre, la Commission européenne a lancé une série d'initiatives visant à soutenir les activités de recherche et d'innovation pour l'économie bleue, dont les suivantes :

- Horizon Europe, avec la [Mission Océan](#) qui vise à restaurer nos océans et nos eaux d'ici 2030.
- La plateforme d'investissement « [BlueInvest](#) », qui vise à encourager l'investissement, l'innovation et la croissance durable dans le cadre de l'économie bleue, notamment pour les PME.
- La spécialisation intelligente [Croissance bleue](#) pour soutenir la croissance durable des secteurs marin et maritime.
- The European Partnership for a climate-neutral, sustainable and Productive Blue Economy (Le Partenariat européen pour une économie bleue climatiquement neutre, durable et productive).
- Ces initiatives comprennent l'économie bleue, la biotechnologie bleue, l'initiative de l'UE en faveur des algues, et l'[énergie marine renouvelable](#).

En ce qui concerne la pêche, l'Union européenne a reconnu et promu l'importance de sa gestion efficace et de son utilisation durable, et a joué un rôle moteur au niveau international.

Le programme international de gouvernance des océans mis à jour par l'UE indique que « les espèces marines disparaissent deux fois plus vite que les espèces terrestres en raison du réchauffement ». Il indique que « 34,2 % des zones de pêche marines du monde sont surexploitées ». Pour garantir une pêche et une aquaculture durables, l'Union européenne a défini les stratégies suivantes :

- Poursuivre une approche de tolérance zéro à l'égard de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).
- S'appuyer sur l'accord mondial de l'OMC conclu en juin 2022 sur les subventions à la pêche qui sont préjudiciables, et faire pression pour qu'il soit renforcé par les éléments qui n'ont pas encore fait l'objet d'un accord.
- Réviser les normes de commercialisation de l'UE pour les produits de la pêche et de l'aquaculture.

La Commission européenne a également reconnu la nécessité de documenter les flux financiers dans le secteur maritime. À cette fin, elle a commandé en 2020 une étude intitulée « [La finance non durable dans l'économie bleue : D'où vient l'argent ?](#) », qui souligne la nécessité d'un financement durable de la pêche et identifie les sources de financement de

l'économie bleue. L'étude souligne l'importance de la collaboration entre les parties prenantes et fournit des recommandations pour promouvoir la transparence et la durabilité du commerce des produits de la pêche qui, si elles sont mises en œuvre, pourraient renforcer le commerce équitable et transparent des produits de la pêche entre l'UE et l'Afrique, ainsi que d'autres partenariats en matière de gouvernance des océans.

Globalement, au niveau international, l'intérêt de l'UE est d'accroître la compétitivité et les pratiques durables, et de

veiller à ce que les normes de l'UE soient comprises et mises en œuvre efficacement, sans entraver le développement du secteur par des complexités inutiles. L'UE cherche également à promouvoir la modernisation du secteur, y compris l'équipement et les compétences en vue d'atteindre une plus grande efficacité et une meilleure empreinte environnementale.

D'une manière générale, l'UE vise à renforcer les relations mutuellement bénéfiques avec ses voisins et ses partenaires plus éloignés. Elle a identifié dix domaines stratégiques.

Tableau 4 : Priorités de l'UE en matière de *leadership* mondial

Dix axes stratégiques pour renforcer le <i>leadership</i> mondial de l'UE	
1.	Garantir des systèmes de santé et d'alimentation durables et résilients
2.	Garantir une énergie décarbonée et abordable
3.	Renforcer les capacités en matière de gestion des données, d'intelligence artificielle et de technologies de pointe
4.	Garantir et diversifier l'approvisionnement en matières premières critiques
5.	Assurer une position de force au niveau mondial et établir des normes
6.	Construire des systèmes économiques et financiers résilients et à l'épreuve du temps
7.	Développer et conserver des compétences et des talents à la hauteur des ambitions de l'UE
8.	Renforcer les capacités de sécurité et de défense et l'accès à l'espace
9.	Travailler avec des partenaires mondiaux pour promouvoir la paix, la sécurité et la prospérité pour tous
10.	Renforcer la résilience des institutions

Source : *Eu Strategic Foresight Report 2021: The EU's capacity and freedom to act (Rapport de prospective stratégique de l'UE 2021 : la capacité et la liberté d'action de l'UE)*.

1.6 Concevoir un partenariat Afrique-Europe pour les océans

L'Afrique et l'Europe sont liées par la géographie. Elles partagent trois bassins maritimes, ce qui crée un lien naturel entre les deux continents : sept pays de l'UE bordent la mer Méditerranée et cinq autres l'océan Atlantique. Plusieurs territoires de l'UE sont situés dans l'océan Indien occidental, comme les îles de Mayotte et de la Réunion. Plusieurs pays africains font partie de la [stratégie de l'UE pour le bassin de la mer Méditerranée](#) qui promeut la gestion conjointe des activités maritimes et la coopération scientifique, démontrant ainsi la collaboration existante entre l'Afrique et l'Europe, tant au niveau des projets que des stratégies.

L'Afrique et l'Europe sont également confrontées à des problèmes mondiaux communs, qu'il s'agisse de la crise climatique, de l'élévation du niveau des mers, de la surexploitation des ressources naturelles ou de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les deux continents partagent un engagement envers les objectifs de développement durable des Nations unies, notamment l'ODD 14 qui concerne la conservation et l'utilisation durable des ressources marines d'une manière compatible avec le droit international et nécessite une coopération en matière de gouvernance.

La vision commune du sommet UA-UE de 2022 appelle à une Afrique et à une Europe prospères et durables. [Le Programme d'investissement Afrique-Europe](#) (une partie de la stratégie Global Gateway) visera à stimuler les investissements durables à grande échelle, soutenus par les initiatives du Team Europe, en tenant dûment compte des priorités et des besoins des pays africains. Il s'agit notamment de la transition verte, qui soutient la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des plans nationaux d'adaptation (PNA) des pays africains dans le cadre de l'Accord de Paris. Il s'agit également d'appuyer la mise en œuvre des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, récemment adopté.

En 2017, l'Afrique et l'Europe ont convenu de renforcer leur coopération en matière de gouvernance des océans et d'économie bleue (voir l'introduction et les informations contextuelles générales). Les deux continents ont également souligné la nécessité de renforcer l'autonomie des femmes et des jeunes dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, afin de tirer pleinement parti de la croissance bleue. Les deux blocs régionaux soutiennent l'investissement dans la jeunesse pour accélérer la croissance inclusive et le développement durable. Le sixième sommet UA-UE a identifié un intérêt commun plus large (indirectement lié à la gouvernance des océans) à fournir aux jeunes les compétences et les opportunités dont ils ont besoin, grâce à la mobilisation d'investissements innovants et ciblés, en donnant aux jeunes, filles et garçons, les moyens de participer sur un pied d'égalité à la vie politique, économique et sociale.

La position géographique de l'Afrique et de l'Europe ainsi que leurs intérêts mutuels et défis communs en matière de gouvernance des océans soulignent la nécessité d'une responsabilité commune dans cet espace, comme le montrent les [faits marquants](#) suivants :

- 60 % des océans de la planète se trouvent dans des zones ne relevant pas des juridictions nationales, ce qui nécessite une coopération multilatérale.
- La plupart des États membres de l'UA et de l'UE sont des pays côtiers (39 des 55 États membres de l'UA et 22 des 27 États membres de l'UE).
- Les deux continents possèdent des zones économiques exclusives (ZEE) parmi les plus étendues ([25 millions de kilomètres carrés](#) pour l'UE et [13 millions de kilomètres carrés](#) pour l'UA).
- Seuls 10,8 % des mers et des côtes européennes sont désignées comme aires marines protégées (AMP), et moins de 1 % sont entièrement protégées, selon [l'Agence européenne pour l'environnement](#).

- Si l'on exclut les AMP de Sainte-Hélène, les AMP africaines couvrent environ 16,67 % de la ZEE combinée du continent, selon un rapport 2020 de [Protected Planet](#).
- [L'Afrique et l'Europe se trouvent à proximité d'un quart des grands écosystèmes marins \(GEM\) de la planète.](#)
- 90 % des importations et des exportations de l'Afrique sont acheminées par voie maritime, tandis que l'UE est le premier partenaire de l'Afrique pour les exportations (36 %) et les importations (33 %). Les moyens de subsistance côtiers dépendent de la gestion équitable et durable des ressources marines. Près de la moitié de la population africaine et européenne vit à moins de 100 km du littoral, la plupart étant concentrée dans des zones urbaines le long de la côte.

Depuis des décennies, les activités de l'UE en Afrique soutiennent l'exploitation, la gestion et la conservation durables des ressources biologiques marines et de l'environnement marin, le développement des connaissances et des avis scientifiques, l'amélioration de la cohérence des politiques, le soutien des mesures nécessaires à l'éradication de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et le renforcement des organismes régionaux chargés de la gestion des stocks halieutiques.

Elles ont été largement structurées autour de deux piliers :

A) Gestion des zones de pêche :

- L'UE a mis en place des [accords de partenariat bilatéraux dans le domaine de la pêche durable \(APPD\)](#) avec douze pays africains, qui fournissent des fonds pour le soutien sectoriel
- Elle est également membre des [Organisations régionales de gestion des pêche \(ORGP\)](#) et des organismes régionaux de pêche (ORP) couvrant les eaux africaines, tels que la CICTA, la CGPM, la CTOI, le COPACE et la SWIOFC. Les réunions des ORGP sont l'occasion pour l'UE et les pays africains de travailler ensemble à la promotion de la durabilité de certains stocks de poissons.
- Des projets tels que PESCAO ont également favorisé la coopération entre certains pays/régions d'Afrique et l'UE.
- En ce qui concerne l'aquaculture, la DG MARE a travaillé avec la FAO à la définition des lignes directrices globales qui aideront les pays africains à développer cette activité économique de manière durable.
- Globalement, l'Afrique est le principal bénéficiaire des fonds de l'UE pour la pêche et l'aquaculture, avec près de 200 millions d'euros (sur une enveloppe totale de 450 millions d'euros).

B) Le programme international de gouvernance des océans

- Depuis l'entrée en vigueur du règlement européen INN en 2010, la Commission européenne est active en Afrique, d'abord en Afrique de l'Ouest, et plus récemment en Afrique de l'Est. Les travaux se sont portés sur les États côtiers présentant des lacunes dans la gestion de leurs ressources halieutiques et dans la surveillance et le contrôle des activités de pêche dans leurs eaux, ainsi que sur les États du pavillon des nombreux navires opérant dans ces régions.
- La sécurité maritime est une question importante pour les deux côtés de l'Afrique. Auparavant, la Somalie et les eaux du nord-ouest de l'océan Indien étaient un haut lieu de la piraterie. Ces dernières années, les actes de piraterie se sont multipliés dans le golfe de Guinée et la Corne de l'Afrique.
- La coopération entre bassins maritimes dans le cadre de la stratégie de l'UE pour le bassin de la mer Méditerranée et, dans une certaine mesure, avec certaines régions ultrapériphériques situées dans l'océan Atlantique et l'océan Indien.

Outre ces piliers, l'économie bleue a récemment été mentionnée ou abordée dans le cadre de l'utilisation de l'aide sectorielle dans quelques APPD, notamment en ce qui concerne le développement de l'aquaculture. La Commission européenne travaille également en étroite collaboration avec les pays d'Afrique du Nord dans le cadre du processus 5+5 qui a conduit à l'adoption de l'initiative OuestMED¹.

Avec la COI de l'UNESCO, la Commission européenne a élaboré des lignes directrices internationalement reconnues sur la planification transfrontière de l'espace marin (PEM). [Les projets de PEM sont soutenus dans certains pays africains.](#)

De plus amples informations sur les actions de l'UE en Afrique figurent à l'annexe au présent rapport.

Dans ce contexte, et constatant des défis et des intérêts communs dans plusieurs domaines liés à la gouvernance des océans, et avec l'objectif de développer un dialogue plus structuré avec l'Afrique, la Direction générale de la Commission européenne chargée des affaires maritimes et de

la pêche (DG MARE) a commandé une [feasibility study on an 'EU-Africa Task Force for policy cooperation and Dialogue on international ocean governance](#) (étude de faisabilité sur un « groupe de travail UE-Afrique pour la coopération politique et le dialogue sur la gouvernance internationale des océans ») en 2020.

Ce travail a bénéficié des commentaires et suggestions des parties prenantes basées en Europe et en Afrique, y compris l'Union africaine. Constatant la nécessité impérieuse pour l'Afrique et l'Europe de travailler conjointement à l'identification de domaines d'intérêt commun, en s'appuyant sur les aspirations et les stratégies continentales de chacun, ainsi que sur des situations contextuelles spécifiques en raison de la diversité de leurs composantes, l'[étude de faisabilité](#) a identifié les domaines thématiques suivants pour la coopération UE-Afrique :

- Économie bleue à faible émission de carbone, résiliente au changement climatique et circulaire
- Aquaculture
- Recherche océanique, innovation et données, numérisation et transfert de technologie
- Planification de l'espace maritime et gestion des écosystèmes
- Concurrence loyale entre l'UE et les producteurs de fruits de mer des pays tiers
- Inclusion et compétences
- Investissements liés aux océans : partenariat public/privé et esprit d'entreprise

La principale recommandation de l'étude est qu'un groupe stratégique Afrique-Europe sur la gouvernance des océans (appelé « groupe de travail UE-Afrique » dans l'étude) serait opportun et permettrait aux deux continents d'échanger leurs connaissances et de renforcer leurs capacités dans la mesure pertinente pour les deux parties. Il permettrait d'accroître le niveau de coopération et de compréhension entre les deux continents, et de développer le partage des connaissances et le renforcement des capacités.

¹ Initiative en faveur du développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale, COM(2017) 183 final, 19.4.2017.

Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable :

Les menaces maritimes affectent le développement d'économies bleues durables et le bien-être des communautés côtières. L'océan est également au cœur de la connectivité intercontinentale entre l'Europe et l'Afrique pour le commerce et les activités économiques. Par conséquent, il doit être géré de manière durable pour le bénéfice de tous. Dans ce contexte, l'UE et les pays africains ont élaboré un certain nombre d'accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD).

Les APPD visent à résoudre les problèmes liés à la gestion durable de la pêche, notamment la surpêche, la pêche illégale, l'impact sur l'environnement et le développement économique. Ces accords encouragent les pratiques de pêche durables, réduisent les prises accessoires et les rejets, et garantissent le respect des réglementations. L'objectif est de veiller à ce que les activités de pêche soient écologiquement et économiquement durables, et contribuent à la conservation à long terme des stocks de poissons et des écosystèmes marins. En conséquence, l'Union européenne a signé plusieurs APPD avec des pays africains, dont le Sénégal, la Mauritanie et le Cap-Vert, pour n'en citer que quelques-uns. Ces accords visent à promouvoir des pratiques de pêche durables et à garantir que les navires de l'UE respectent les règles et réglementations internationales en matière de pêche, de contrôle et de transparence. Les accords comprennent également des clauses relatives aux droits de l'homme et aux conditions de travail des pêcheurs.

Si les APPD permettent aux navires de l'UE de pêcher les stocks excédentaires dans la zone économique exclusive (ZEE) des pays tiers, ils garantissent également l'égalité des règles, la gestion scientifique et la responsabilisation sociale, en mettant l'accent sur la durabilité environnementale, la croissance locale, les droits de l'homme et le partage de la responsabilité.

Les APPD visent à prévenir les risques liés à la pêche INN, qui reste un problème important à l'échelle mondiale. La pêche INN a des conséquences négatives considérables à trois niveaux. L'épuisement des ressources marines locales a des répercussions négatives sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés des zones côtières. Il met en péril les projets de gestion des stocks de poissons qui sont essentiels aux initiatives de l'économie bleue. En outre, la pêche INN érode la confiance du public dans les forces de l'ordre et les autorités publiques, ce qui peut conduire à la violence et rendre la criminalité organisée plus rentable. Il en résulte un cercle vicieux de violence et d'instabilité, qui compromet le potentiel à long terme des investissements maritimes.

On estime que des pays comme la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée et la Sierra Leone perdent jusqu'à 2,3 milliards de dollars par an à cause de la pêche INN. Toutefois, la pêche INN n'est pas l'apanage de l'Afrique de l'Ouest, et touche également l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique. La coopération à un niveau de gouvernance plus large peut permettre de relever efficacement ce défi.

Les APPD s'inscrivent dans le cadre de la dimension extérieure de la politique commune de la pêche (PCP) de l'UE, et permettent aux navires de l'UE de pêcher les stocks excédentaires dans la ZEE du pays partenaire, dans le cadre d'accords bilatéraux conclus avec plusieurs pays africains.

Cependant, dans le contexte des préoccupations croissantes concernant la surexploitation des stocks de poissons et la nature en constante évolution de l'environnement de la pêche, l'engagement en faveur de la durabilité est important pour garantir que les APPD puissent effectivement profiter à l'UE et aux États africains dans un environnement de chaîne d'approvisionnement de la pêche complexe et évolutif, confronté à plusieurs défis importants qui doivent être relevés.

Il s'agit notamment du besoin pressant d'améliorer la transparence de l'information, de rendre compte avec plus de précision des données collectées et de renforcer la coopération avec les initiatives locales de conservation et de gestion.

1.7 Analyse comparative des priorités et programme commun potentiel

Parce qu’elles forment deux continents entourés d’une biodiversité marine parmi les plus importantes au monde, de routes commerciales maritimes stratégiques, de ressources aquatiques abondantes et de ressources en carbone bleu, l’Afrique et l’Europe doivent guider la gouvernance des océans et le développement de l’économie bleue grâce à des politiques efficaces qui répondent aux objectifs mondiaux et

continentaux.

Sur la base de priorités préétablies pour l’Afrique et l’Europe, des questions d’intérêt commun peuvent être étudiées afin de renforcer la coopération Afrique-Europe. Le tableau 5 ci-dessous en donne une illustration :

Tableau 5 : Analyse comparative des priorités

Priorités préalablement identifiées de l’UE et de l’Afrique pour un travail commun	Priorités de l’UA inscrites dans la Stratégie pour l’économie bleue et l’Agenda 2063	Priorités de l’UE inscrites dans le Rapport 2022 sur l’économie bleue et dans le Programme de l’UE pour la gouvernance internationale des océans	Intérêt commun à travailler conjointement sur les questions suivantes
Économie bleue à faible émission de carbone, résiliente au changement climatique et circulaire	Durabilité environnementale, changement climatique et infrastructures côtières	Mise en œuvre de la COP21 et atténuation des effets sur les océans, conservation de 10 % des zones marines et côtières, économie bleue circulaire, comptabilité des écosystèmes et solutions fondées sur la nature, traitement des eaux usées	Intérêt partagé pour une économie bleue juste et durable, avec un accent particulier sur la sauvegarde de l’environnement naturel, la conservation de la biodiversité et l’amélioration de la résilience climatique grâce à des solutions fondées sur la nature
Aquaculture	Pêche, aquaculture et conservation des écosystèmes	Lutter contre la pêche illégale et promouvoir la gestion durable des ressources alimentaires des océans à l’échelle mondiale, interdire les subventions à la pêche qui sont préjudiciables, améliorer et renforcer la gestion régionale de la pêche	Intérêt commun pour le développement d’une aquaculture et d’une pêche durables présentant des avantages évidents pour la nature et l’homme.
Recherche océanique, innovation et données, numérisation et transfert de technologie	Politiques fondées sur la connaissance, intégration de la planification, coopération accrue en matière de données	Améliorer la coordination et la coopération entre les organisations internationales et lancer des partenariats océaniques pour la gestion des océans, le renforcement des capacités, l’investissement dans les sciences et l’innovation « bleues », la recherche océanique internationale, l’innovation et les partenariats scientifiques,	Intérêt partagé pour l’innovation et la modernisation des secteurs océaniques traditionnels à l’aide des meilleures recherches et données disponibles et des connaissances locales

		l'observation des océans, les données et la comptabilité marine	
Planification de l'espace maritime et gestion fondée sur les écosystèmes	Amélioration de la gouvernance. Promotion de la paix et de la sécurité à l'échelle du continent	Comblent les lacunes du cadre international de gouvernance des océans, promouvoir la gestion efficace des AMP, assurer la sécurité des mers et des océans	Intérêt commun à œuvrer pour une meilleure gouvernance des océans et une efficacité accrue de leur gestion, y compris pour l'Objectif 30 x 30, étayé par des principes de développement et de sécurité
Concurrence loyale entre l'UE et les producteurs de fruits de mer des pays tiers	Gouvernance, institutions et actions sociales	Améliorer la coordination et la coopération entre les organisations internationales et lancer des partenariats océaniques pour la gestion des océans	Intérêt commun à œuvrer pour un avenir juste et équitable, étayé par une meilleure gouvernance des océans.
Inclusion et compétences	Action et <i>leadership</i> des femmes et des jeunes	Développer de nouvelles formes de gouvernance et de collaboration pour impliquer les citoyens, en particulier les jeunes (Coalition EU4Ocean).	Intérêt commun à œuvrer pour les actions sociales, étayé par l'inclusion, avec un accent particulier sur les jeunes et les femmes.
Investissements liés aux océans : partenariat public/privé et esprit d'entreprise	Fret maritime, transport et commerce Énergie durable, ressources minérales, gaz, industries innovantes	Énergies marines renouvelables, nouvelles sources d'énergie océanique, activités et infrastructures portuaires, construction et réparation navales, transport maritime.	Intérêt commun à œuvrer pour la mise en place d'un environnement favorable aux activités liées aux océans et de conditions propices aux entreprises et aux partenariats public/privé.

Produit par la Fondation Afrique-Europe, 2023

Plusieurs zones situées dans la zone maritime commune de l'Afrique offrent des possibilités de renforcement de la coopération entre l'Afrique et l'Europe. La stratégie de l'Union africaine pour l'économie bleue a défini plusieurs priorités pour atteindre ses objectifs collectifs. À cette fin, l'Union européenne peut jouer un rôle essentiel en contribuant aux projets et initiatives déjà esquissés par ses homologues africains. Toutefois, pour ce faire, il sera impératif que l'UA et l'UE s'accordent sur une définition et

une portée communes de l'économie bleue, afin d'éviter toute confusion et toute incohérence dans la mise en œuvre.

Le tableau ci-dessous fournit une liste non exhaustive des liens entre les objectifs de développement de l'économie bleue, les ODD et les aspirations de l'Agenda 2063 qui mentionnent l'économie bleue. Ces objectifs sont également conformes à ceux du partenariat renouvelé entre l'UA et l'UE :

Tableau 6 : L'économie bleue et les ODD

EFFETS POSITIFS potentiels du développement d'une économie bleue durable	ODD-NU	Agenda 2063 de l'UA : aspirations	EFFETS NÉGATIFS potentiels du développement d'une économie bleue non durable
Transition vers des économies à faibles émissions de carbone ; résilience face à un avenir climatique incertain	Objectif 13 Changement climatique	Objectif 7 Des économies et des communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique	Augmentation de l'intensité en carbone. Dégradation côtière entraînant une vulnérabilité climatique
Amélioration de la santé des écosystèmes aquatiques et marins. Augmentation de l'abondance des stocks favorisant une pêche durable	Objectif 14 Vie aquatique	Objectif 6 L'économie bleue/océanique pour une croissance accélérée	Surexploitation des ressources aquatiques et marines. Dégradation de l'environnement
Amélioration de la sécurité de l'eau. Amélioration du partage	Objectif 15 Vie terrestre	Objectif 7 Des économies et des communautés durables sur	Pollution par les nutriments et perte de biodiversité

durable de l'eau transfrontière		le plan environnemental et résilientes au changement climatique	
Amélioration de la gouvernance. Promotion de la paix et de la sécurité à l'échelle du continent	Objectif 16 Promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives	Objectif 12 Mise en place d'institutions compétentes et d'un <i>leadership</i> transformateur	Conflit de ressources. Incapacité à mettre en œuvre et à appliquer les lois et réglementations. « Maladie hollandaise » et « malédiction des ressources »

Adapté de la CEA, 2016, et de l'Agenda 2063 de l'UA.

Alors que le tableau ci-dessus fournit une liste non exhaustive des liens entre l'économie bleue et les objectifs de développement durable, et les aspirations de l'Agenda 2063, [un rapport de la World Ocean Initiative](#) montre que l'économie bleue est étroitement liée à tous les objectifs de développement durable (ODD) et à d'autres accords internationaux, tels que les accords de Paris (2015) et de Kunming-Montréal (2022).

- **Objectif 1** : Pas de pauvreté | L'océan fait vivre des millions de personnes grâce aux secteurs de l'économie bleue tels que la pêche et le tourisme.
- **Objectif 2** : Faim « zéro » | L'océan est une source de nourriture pour des millions de personnes, et les pratiques de pêche durable peuvent contribuer à garantir la sécurité alimentaire et à améliorer le régime alimentaire des populations, car les aliments bleus de l'océan sont une source primaire de protéines.
- **Objectif 3** : Bonne santé et bien-être | L'océan offre des possibilités de loisirs et de détente qui peuvent améliorer la santé mentale et physique. Il offre également de nombreux organismes qui permettent aux scientifiques de découvrir et de concevoir de nouveaux médicaments.
- **Objectif 4** : Éducation de qualité | L'océan est une ressource éducative précieuse, qui offre des possibilités de recherche en sciences marines et d'éducation à l'environnement.
- **Objectif 5** : Égalité entre les sexes | Les femmes sont souvent impliquées dans la pêche artisanale et l'aquaculture à petite échelle, et leur autonomisation peut conduire à une utilisation plus durable et plus équitable des ressources océaniques.
- **Objectif 6** : Eau propre et assainissement | La qualité des ressources marines joue un rôle essentiel dans le cycle de l'eau (et vice versa), et l'océan peut constituer une source d'eau douce grâce au dessalement.
- **Objectif 7** : Énergie propre et d'un coût abordable | L'océan fournit de l'énergie renouvelable grâce à l'énergie éolienne *offshore*, à l'énergie houlomotrice et à l'énergie marémotrice.
- **Objectif 8** : Travail décent et croissance économique | L'économie des océans contribue de manière significative au PIB mondial, et les industries océaniques durables peuvent créer des emplois et de la croissance économique.
- **Objectif 9** : Industrie, innovation et infrastructure | L'océan offre des possibilités d'innovation dans des domaines tels que la biotechnologie marine et l'aquaculture durable. Les infrastructures maritimes telles que les ports jouent un rôle essentiel dans de nombreuses économies à travers le monde.
- **Objectif 10** : Inégalités réduites | L'océan peut contribuer à réduire les inégalités en offrant aux petites pêcheries et aux communautés côtières la possibilité de participer à l'économie bleue. |
- **Objectif 11** : Villes et communautés durables | L'océan joue un rôle essentiel dans les écosystèmes côtiers et peut contribuer à soutenir le développement économique et, partant, un aménagement urbain durable et résilient au changement climatique.
- **Objectif 12** : Consommation et production responsables | Des pratiques de pêche durables et une aquaculture responsable peuvent contribuer à garantir la santé à long terme des écosystèmes et des ressources océaniques.
- **Objectif 13** : Partenariats pour la réalisation des objectifs | Les partenariats entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé sont essentiels à la gestion durable et à la conservation des océans.

An aerial photograph of ocean waves, showing white foam and dark teal water. The image is overlaid with a semi-transparent teal color. The text 'SECTION 2' is positioned in the upper left quadrant.

SECTION 2

Évaluation

S'appuyant sur l'état des lieux présenté dans le premier chapitre, le deuxième chapitre fournit une évaluation des principaux défis et opportunités pour le renforcement de la

coopération transcontinentale, en explorant un certain nombre de questions qui peuvent sous-tendre le développement d'un partenariat océanique Afrique-Europe.

2.1 Gérer l'océan de manière durable et équitable

Si les perspectives d'une coopération renforcée entre l'Afrique et l'Europe en matière d'économie bleue et de gouvernance des océans sont prometteuses, des obstacles s'opposent toutefois à un partenariat plus étroit entre les deux continents. Ces défis sont économiques et politiques, et liés au climat, à la biodiversité et à la sécurité.

L'océan est un moteur essentiel du développement humain et économique mondial et offre des perspectives remarquables à de nombreuses nations d'Afrique et d'Europe. Bien que l'environnement maritime offre des opportunités économiques et financières considérables, une exploitation incontrôlée peut causer des dommages importants si elle a lieu dans un endroit où les lois ne sont pas respectées et qui est écologiquement fragile. Par conséquent, la bonne gouvernance des océans et la protection de l'environnement doivent toujours être prises en compte lors de la mise en œuvre et de l'élaboration des stratégies d'économie bleue et de l'établissement ou du renforcement des partenariats.

L'approche de l'économie bleue vise à trouver un équilibre entre le potentiel économique des ressources océaniques et la nécessité de garantir la santé, la durabilité et l'équité sociale des ressources océaniques. Dans ce contexte, les Nations unies ont défini l'économie bleue comme un système d'industries et de politiques permettant de déterminer si l'exploitation des ressources océaniques est durable. Le fait de comprendre et de mieux gérer les nombreuses facettes de la durabilité marine, depuis la pêche durable et la santé des écosystèmes jusqu'à la prévention de la pollution, représente une question importante pour l'économie bleue.

Le développement d'une économie bleue durable doit tenir compte des avantages socioéconomiques et de la préservation de l'environnement. Cependant, dans le premier cas, tant en Afrique qu'en Europe, il existe une asymétrie majeure en termes de poids financier des acteurs mondiaux et locaux de l'économie bleue. Les entreprises locales et les moyens de subsistance traditionnels risquent ainsi d'être supplantés par les entreprises internationales et les programmes des gouvernements, avec une inclusion sociale limitée et des problèmes de durabilité environnementale.

La gouvernance de l'économie bleue nous oblige à reconnaître qu'une approche intersectorielle, associée à une coopération internationale dans le cadre de divers partenariats et à une application efficace des accords, sera nécessaire pour gérer durablement les ressources océaniques tout en garantissant leur caractère inclusif et leur dimension sociale.

Pourtant, l'océan est vulnérable à la « tragédie des biens communs », qui désigne une situation dans laquelle les personnes ayant accès à des ressources partagées agissent dans leur intérêt individuel et finissent par épuiser les ressources collectives et par nuire à l'écosystème, les pratiques non durables rendant moins probable la réalisation des objectifs de développement durable et des moyens de subsistance. La communauté internationale doit fournir une action coordonnée et des efforts collectifs afin de convenir de niveaux officiels et de garantir une application efficace.

2.2 Améliorer la gouvernance des océans

Une approche globale des questions de gouvernance des océans constitue une condition préalable pour que l'Afrique et l'Europe s'acquittent des obligations multilatérales que les Nations unies ont activement défendues. Ces obligations comprennent la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses dix-sept objectifs.

En raison de la nature transfrontière et transversale de l'océan, [Bueger \(2015\)](#) identifie quatre domaines d'action essentiels pour la gouvernance des océans. Premièrement, la coordination entre plusieurs souverainetés, juridictions et acteurs. Cette coordination doit se traduire aux niveaux national, régional et mondial afin d'aligner les stratégies, les lois et la gouvernance.

Deuxièmement, il est nécessaire de comprendre l'état de l'océan afin d'en assurer une surveillance régulière. La connaissance du domaine maritime (CDM) et le partage d'informations sont nécessaires à la coopération internationale pratique en ce qui concerne les activités maritimes, la santé des océans, la détection des menaces et le partage des meilleures pratiques. En outre, ce partage d'informations devrait inclure les systèmes de connaissances autochtones sur la conservation et la gouvernance des océans, tels qu'ils ont été développés au fil des générations. Cette approche inclusive ascendante est nécessaire pour instaurer la confiance et un sentiment d'appartenance au

partenariat, qui encouragera une culture du partage.

Enfin, Bueger souligne que les capacités de la plupart des États en matière de gouvernance des océans sont faibles et doivent être renforcées. Le renforcement des capacités ne doit pas être interprété comme un transfert de connaissances et de technologies de l'Europe vers l'Afrique, mais plutôt comme un processus de dialogue qui facilite l'apprentissage collectif et la résolution des problèmes. Les deux continents disposant d'un vaste espace maritime et de traditions océaniques, les deux parties pourraient tirer le meilleur parti de l'expertise technique de longue date de l'UE et des enseignements tirés en matière de gouvernance des océans et d'économie bleue, tout en aidant le continent africain à libérer le potentiel de son capital naturel et économique bleu.

Le contexte actuel, où Malte occupe un siège temporaire au Conseil de sécurité des Nations unies et où les Comores président l'Union africaine pour 2023, offre aux petits États insulaires une occasion unique de peser de tout leur poids sur la scène internationale. C'est la première fois que des États insulaires occupent simultanément des positions de premier plan dans plusieurs institutions multilatérales, au niveau du Conseil de sécurité des Nations unies et de l'Union africaine. Cet événement rare offre une occasion unique de défendre l'amélioration de la gouvernance des océans et les intérêts des petits États insulaires en développement au niveau mondial.

2.3 Stimuler l'action Afrique-Europe dans un contexte géopolitique changeant

L'action collective africaine s'exprime sous diverses formes, notamment à travers l'Agenda 2063 : *L'Afrique Que Nous Voulons*, le plan de développement de l'Afrique et la vision ambitieuse de son engagement avec ses partenaires en vue d'assurer le développement durable et la sécurité humaine de sa population.

L'ordre mondial multipolaire actuel offre de nombreuses possibilités de coopération dans lesquelles l'Afrique peut exercer ses capacités d'action et utiliser son pouvoir de persuasion afin de faire avancer les programmes de politique

étrangère grâce à ses nombreux partenariats avec des partenaires traditionnels, tels que l'UE, et des puissances émergentes, notamment la Chine, l'Inde et les États du Golfe, sur diverses questions de sécurité, d'économie et de commerce. À cette fin, le Conseil européen et ses États membres ont décidé à l'unanimité de [soutenir l'attribution d'un siège à l'Union africaine au G20](#) en juin 2023, comme cela avait été évoqué lors du sixième sommet UA-UE en 2022.

Cette multipolarité mondiale a transformé l'engagement de l'Afrique dans les affaires mondiales avec divers partenaires

en vue de forger des partenariats fondés sur des intérêts mutuels. Cette diversité des partenariats signifie que l'Europe, tout en restant essentielle pour le continent, n'a plus le monopole du partenaire le plus important de l'Afrique. Cela se traduit par une baisse relative de la part de l'UE-27 dans le commerce extérieur de l'Afrique, qui est passé de 38,4 % en 2000 à 27,4 % en 2021.

Dans un contexte géopolitique en pleine mutation, la force motrice de l'action Afrique-Europe réside dans la nécessité d'une coopération et d'une collaboration accrues entre les deux continents. Alors que le monde est de plus en plus interconnecté et que les défis mondiaux tels que le changement climatique, les migrations et les menaces pour la sécurité deviennent de plus en plus pressants, il est essentiel que l'Afrique et l'Europe travaillent ensemble pour trouver des solutions.

L'Afrique et l'Europe doivent travailler sur de nouvelles opportunités de coopération, compte tenu de l'importance croissante de l'Afrique en tant que partenaire stratégique de l'Europe dans des domaines comme le commerce, l'investissement et la sécurité. La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en est un excellent exemple, car elle offre une occasion unique d'accroître le commerce et l'intégration économique entre l'Afrique et l'Europe.

Toutefois, des défis doivent être relevés, tels que l'héritage du colonialisme, l'inégalité des dynamiques de pouvoir, et la nécessité d'une représentation et d'une participation accrues des pays africains dans les processus de prise de décision au niveau mondial.

Pour faire avancer l'action Afrique-Europe dans ce contexte changeant, il est important de donner la priorité au dialogue, au respect mutuel ainsi qu'à un engagement partagé à relever les défis communs.

La coopération en matière de gouvernance des océans offre une occasion en or de faire progresser l'action Afrique-Europe, car les deux continents ont de vastes littoraux et

dépendent fortement des océans pour des raisons économiques, sociales et environnementales. Cependant, l'océan est confronté à de nombreux défis, notamment la surpêche, la pollution et le changement climatique, qui nécessitent une approche coordonnée et collaborative.

L'action Afrique-Europe peut jouer un rôle essentiel dans la promotion d'une gouvernance durable des océans en facilitant le dialogue et la coopération entre les institutions et les pays africains et européens. Il peut s'agir de partager les meilleures pratiques, de développer des initiatives communes et de promouvoir la mise en œuvre d'accords internationaux tels que la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, les objectifs de développement durable, et la ratification et la mise en œuvre du traité sur la haute mer qui, à une époque où le monde semble divisé sur tant de questions, constitue « un rare triomphe pour le multilatéralisme ».

Dans l'ensemble, l'action Afrique-Europe peut jouer un rôle crucial dans la promotion d'une gouvernance durable des océans en favorisant le dialogue, la coopération et l'action conjointe entre les pays africains et européens. Cela peut contribuer à relever les défis de l'océan et à promouvoir un avenir plus durable et plus prospère pour les deux parties.

Le sixième sommet Union africaine-Union européenne, qui s'est tenu en février 2022, a fourni une occasion précieuse de refondre la relation transcontinentale, de la réorienter et de s'éloigner d'une relation axée principalement sur l'aide au développement. Il reposait sur une vision commune pour 2030, qui engageait les deux continents dans un partenariat renouvelé afin de construire un avenir commun en tant que partenaires et voisins les plus proches.

Dans ce contexte, les deux continents sont convenus que la Vision commune pour 2030 devrait consolider un partenariat renouvelé pour la solidarité, la sécurité, la paix, le développement économique durable et la prospérité pour les citoyens et les générations futures, en rassemblant nos peuples, nos régions et nos organisations.

2.4 Renforcer le *leadership* politique et administratif en matière de gouvernance

L'UA-BIRA souligne la capacité limitée des États membres de l'UA à mettre en œuvre efficacement les stratégies d'économie bleue et les politiques liées à la protection de l'environnement. L'absence de politique efficace et la fragmentation réglementaire ont également un impact sur la capacité à attirer les investissements nécessaires à l'innovation et aux transferts de connaissances et de technologies. Les limitations concernant les ressources, y compris le *soft power*, le cadre juridique vulnérable, les capacités et les aptitudes, s'étendent également à la sécurité et à la sûreté maritimes.

Pour assurer la réussite de l'économie bleue, les États africains doivent renforcer leur détermination politique à promouvoir la capacité institutionnelle nécessaire à la croissance économique et à la durabilité environnementale,

tout en renforçant l'inclusion sociale.

Les régimes politiques instables et fragiles exacerbent les déficits de capacité à assurer une sécurité maritime efficace et une bonne gouvernance. Cela remet en question la coopération significative entre l'Europe et l'Afrique en matière de gouvernance des océans.

L'économie bleue est très prometteuse pour promouvoir une croissance économique inclusive, offrir des opportunités aux populations, et atteindre les objectifs essentiels du développement durable. Il est donc recommandé que l'Afrique et l'Europe se soutiennent mutuellement, afin que leurs administrations respectives et leurs cadres politiques soient alignés pour répondre à leurs aspirations politiques en matière de gouvernance des océans et d'économie bleue.

2.5 Améliorer le climat d'investissement et les opportunités commerciales

L'Afrique et l'Europe cherchent à encourager l'investissement privé et l'esprit d'entreprise dans les secteurs de l'économie bleue. Pour les deux continents, les progrès en matière de gouvernance des océans améliorent les investissements et les perspectives commerciales, tout en renforçant l'efficacité des chaînes de valeur. L'économie bleue représente une voie essentielle vers la diversification économique et la croissance durable. Elle peut également contribuer à améliorer l'environnement des entreprises et le climat d'investissement.

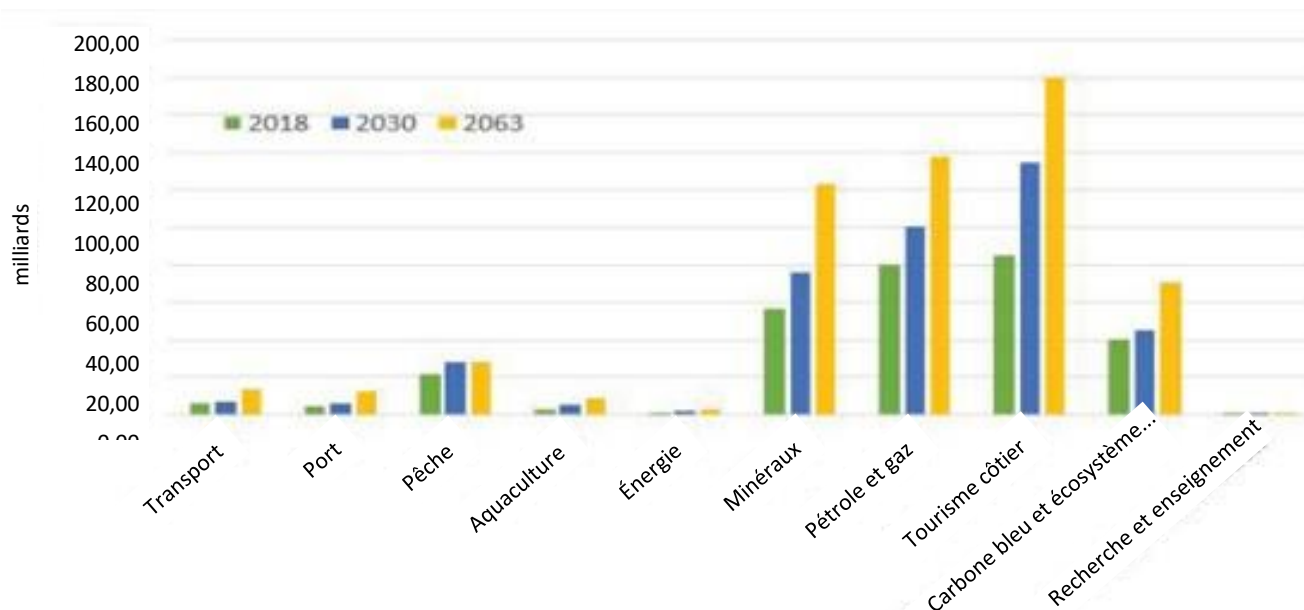
Actuellement, l'UE cherche à aider l'Afrique en attirant des investissements privés par le biais d'instruments financiers mixtes et de garanties en vue de mobiliser des ressources sur les marchés des capitaux avec des institutions financières internationales, européennes et nationales. Le fait de faciliter l'amélioration des chaînes d'approvisionnement et de valeur (notamment par la modernisation des ports et de la navigation, le développement de corridors de transport et la réduction des tarifs de fret pour le transport de marchandises) et de promouvoir l'intégration économique

peut contribuer à accroître les échanges et à stimuler la croissance économique ainsi que la coopération entre les pays.

Cependant, le niveau variable des investissements entrants en Afrique reflète à la fois l'incertitude mondiale et la diversité de l'environnement commercial dans chaque pays. L'Afrique du Sud, le Nigeria, le Kenya, l'Égypte et le Maroc ont, par exemple, collectivement attiré 58 % du total des investissements directs étrangers (IDE) en 2016, tandis que les pays plus fragiles sont confrontés à des défis systémiques qui font obstacle à l'investissement privé. Par conséquent, la coopération en matière de gouvernance des océans doit être adaptée à l'environnement politique et commercial national afin de favoriser des résultats fructueux.

La création d'un climat d'investissement favorable, la mobilisation de fonds nationaux et internationaux, et le renforcement de la coopération entre l'Afrique et l'Europe dans le domaine de l'économie bleue nécessiteront un engagement plus profond de la part des acteurs publics et

privés des deux continents.



Valeur créée par les secteurs de l'économie bleue en Afrique (valeur ajoutée) et composantes (valeur des services) - ABES, 2020

Le partenariat Afrique-Europe sur la gouvernance des océans devrait s'efforcer de mettre en œuvre des politiques d'économie bleue équitables et durables. Cela deviendra d'autant plus important que l'espace océanique est de plus en plus exploité pour l'alimentation, l'énergie, le transport, la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité.

Il est également primordial d'augmenter considérablement le niveau de soutien apporté aux organisations d'assistance à

l'entrepreneuriat, car elles ont et auront un rôle central à jouer dans l'accélération du développement d'une économie bleue durable. Par conséquent, le partenariat Afrique-Europe devrait délibérément intégrer cet aspect pour renforcer la coopération sur la gouvernance des océans et l'économie bleue, et mettre l'accent sur l'assistance technique et l'octroi de subventions aux communautés côtières, ainsi que sur le soutien à la création d'entreprises dans le domaine de l'économie bleue.

2.6 Comprendre la multiplicité des acteurs

La représentation des parties prenantes constitue un autre défi pour une coopération significative entre l'Europe et l'Afrique. Les deux continents partagent une préoccupation commune, à savoir que la plupart des communautés côtières et lacustres d'Afrique sont pauvres, manquent d'éducation et de capacités, ont peu de droits fonciers sur les ressources et sont souvent exclues des prises de décision.

Il est important d'équilibrer les intérêts des grandes entreprises, qui ont les moyens d'exercer une forte pression économique et politique sur les communautés locales qui sont les plus touchées et qui se font rarement entendre. En outre, les plans de gouvernance stratégique, tels que la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans (AIM)

n'ont pas toujours inclus un plan d'urgence susceptible d'accélérer l'adhésion de tous les États africains. Les problèmes liés au manque d'engagement politique au sein des institutions compétentes pour coordonner et garantir la mise en œuvre des stratégies maritimes et l'inadéquation des mécanismes de coopération sont autant de défis déjà identifiés dans le passé.

Une coopération insuffisante entre les pays, les institutions régionales et sous-régionales, y compris le commerce intra-africain, peut compromettre une coopération efficace et significative avec l'UE. Pour l'économie bleue, le manque de coordination entre les États membres de l'Union africaine s'étend aux domaines de la gouvernance, de la surveillance,

et de l' des lois, qui sont essentiels à la sécurité et à la sûreté maritimes.

Okafor-Yarwood *et al.* (2020) proposent une approche collaborative dans laquelle la gestion de l'économie bleue implique des acteurs et des parties prenantes à plusieurs niveaux dans le processus de développement. Selon leur analyse, cette approche devrait être mise en œuvre dès le départ, de la définition des objectifs à l'évaluation des résultats, en comblant les lacunes qui existent entre les approches descendantes et ascendantes. Une telle approche de gestion collaborative devrait sous-tendre le partenariat Afrique-Europe sur la gouvernance des océans.

Néanmoins, la mise en œuvre de cette stratégie peut s'avérer coûteuse et chronophage. Le manque de confiance à l'égard de l'engagement à long terme des parties prenantes à plusieurs niveaux, et les intérêts divergents en jeu, font qu'il est difficile de se mettre d'accord sur les priorités, ce qui peut constituer un défi pour la gestion collaborative de l'économie bleue. Malgré ces difficultés, la gestion collaborative devrait accroître l'ouverture des techniques de durabilité des ressources, donner aux populations locales un sentiment d'appartenance et d'appropriation, et réduire les risques de mauvaise communication.

2.7 Action collective pour préserver la biodiversité des océans et lutter contre le changement climatique

À l'échelle mondiale, la diversité de la vie marine s'amenuise à un rythme alarmant. Sous l'effet de multiples facteurs de stress anthropiques en interaction, les fonctions des écosystèmes marins se dégradent, la répartition des espèces se modifie, les populations d'animaux sauvages disparaissent rapidement, et de nouveaux écosystèmes se forment, dont les caractéristiques et les services sont inconnus.

Ces pertes de biodiversité marine et de santé des écosystèmes constituent une menace pour le bien-être et la survie d'une grande partie, voire de la totalité, de la population humaine, qui dépend des nombreux avantages fournis par la biodiversité et les écosystèmes marins, tels que la régulation du climat, la protection des côtes, la production d'aliments et de médicaments, les activités de loisir et les moyens de subsistance.

Il existe des liens fondamentaux entre le système terrestre et la santé des océans. Une partie essentielle de la fonction des océans consiste à réguler le climat et à amortir les effets du changement climatique. La chaleur, l'eau et les gaz à effet de serre tels que le dioxyde de carbone sont stockés, transportés et échangés entre l'atmosphère et les océans. En raison des dommages causés par la crise climatique d'origine humaine, les océans se réchauffent et s'élèvent, ce qui entraîne de nombreuses conséquences négatives pour le milieu naturel et urbain et ses populations.

L'état actuel des sujets maritimes nécessite une coopération internationale. En Afrique et en Europe, il est urgent d'œuvrer à l'inversion des crises du climat et de la biodiversité, et de faire face à l'augmentation de la pollution, à la pêche non durable et à l'exploitation des ressources, ainsi qu'à la pression croissante exercée par les villes côtières et les infrastructures portuaires, le transport maritime et d'autres

activités économiques liées aux océans.

L'homme faisant partie d'un écosystème plus vaste qui dépend du bien-être des océans, il est dans l'intérêt de l'avenir de l'humanité de coopérer et d'identifier des solutions positives pour la nature afin de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer l'impact.

Néanmoins, le financement de la lutte contre le changement climatique en Afrique n'est pas à la hauteur de ce qui est nécessaire pour financer les mesures d'adaptation au changement climatique et remédier aux pertes et aux dommages subis. Si l'Afrique a reçu près de 20 milliards de dollars de financement pour le climat entre 2016 et 2020, cela contraste avec les coûts annuels d'adaptation estimés à 30-50 milliards de dollars pour la période allant jusqu'à 2030.

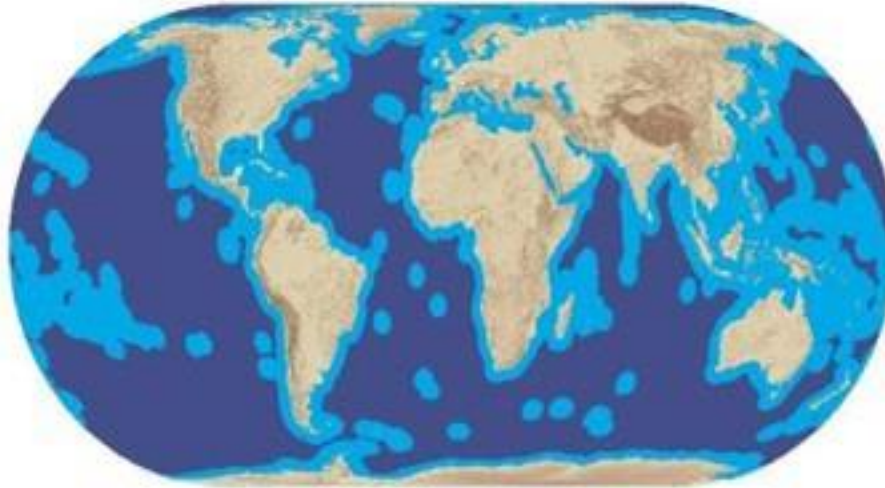
En outre, la complexité des processus de demande et d'accréditation pour accéder au financement climatique peut s'avérer très chronophage et a souvent pour conséquence d'exclure les pays et organisations africains de l'accès au financement disponible.

L'UE peut aider à remédier à la lenteur des processus, tout en renforçant l'expertise des pays africains pour qu'ils développent les compétences institutionnelles, financières et administratives nécessaires par le biais de partenariats techniques et de solutions financières bleues adaptées aux contextes socioéconomiques locaux. L'extension de l'action climatique aux océans dans le cadre du partenariat Afrique-Europe offre une opportunité évidente.

Une initiative notable, qui pourrait également bénéficier de la collaboration Afrique-Europe, concerne les zones ne relevant pas des juridictions nationales (ABNJ), à plus de 200 milles nautiques de la côte. Ces ABNJ, qui représentent les deux tiers

des océans du monde, sont communément appelées « haute mer », et constituent les zones dans lesquelles aucun pays ne revendique de droits ou de responsabilités.

CARTE DES OCÉANS DU MONDE REPRÉSENTANT LES ABNJ



71 %
de la Terre sont recouverts par les océans

1W 64 %
des océans sont considérés comme étant constitutifs de la haute mer/des eaux internationales

45 %
de la surface de la Terre sont recouverts par la haute mer

- Compétence juridictionnelle en matière maritime
- Haute mer

Source : National Geographic

La haute mer représente 64 % de l’espace océanique mondial. Le Traité international sur la « conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale » (Traité BBNJ), conclu en juin 2023, représente une évolution positive susceptible de renforcer la coopération Afrique-Europe au niveau multilatéral. L’Afrique et l’Europe pourraient unir leurs efforts pour ratifier l’accord et le faire ainsi entrer rapidement en vigueur. Le processus de ratification et la mise en œuvre de l’accord devront être éclairés par des points scientifiques et juridiques, ce qui laisse une large place à la collaboration entre les acteurs africains et européens du secteur public et de la société civile (y compris les entreprises du secteur privé).

Il était essentiel de conclure le traité sur la haute mer afin de mettre en œuvre l’engagement 30 x 30 de la conférence des Nations unies sur la biodiversité, qui promet de protéger 30 % des océans d’ici à 2030. En l’absence du Traité BBNJ, l’objectif 30 x 30 risque d’échouer en raison de l’absence de mécanismes juridiques pour réglementer la création d’aires marines protégées. Des pays africains, tels que les Seychelles,

ont déjà fait preuve d’initiative en transformant 30 % de leur ZEE en aires marines protégées.

En outre, le moment est venu de repenser les activités de l’économie bleue et de soutenir les efforts de diversification vers des activités économiques durables et respectueuses de la nature. La moitié de la production économique des océans provient du forage pétrolier et gazier en mer, la plupart des entreprises de l’économie bleue opérant dans ce secteur. Ces entreprises reçoivent d’importantes subventions des États, alors que leurs revenus contribuent peu aux budgets publics et au développement des communautés.

Compte tenu des contributions des ressources marines et des effets de l’épuisement des ressources sur les moyens de subsistance, la mise en place d’une collaboration et de réseaux plus étendus entre l’Afrique et l’Europe contribuerait de manière significative à équilibrer les demandes des zones côtières, à sauvegarder les écosystèmes importants et à renforcer la résilience des habitants des zones côtières.

2.8 La sécurité maritime doit être à la base du partenariat Afrique-Europe sur les océans

Une gouvernance efficace des océans et le fait d'engendrer des revenus à partir des économies bleues de l'Afrique pourraient s'avérer difficiles dans un avenir proche, compte tenu de la faiblesse de l'application de la législation face à l'ensemble des questions de sécurité maritime. Il s'agit de piraterie, d'enlèvements, de vols à main armée, de contrebande d'armes, de trafic de drogue et de traite des êtres humains, contre lesquels les capacités d'intervention des autorités publiques africaines ne sont que très limitées.

Étant donné que les problèmes de sécurité maritime au large des côtes africaines présentent souvent de multiples facettes et impliquent plusieurs pays, il est urgent et nécessaire d'apporter des réponses nationales et régionales proactives et coordonnées. En outre, l'Afrique est confrontée à un manque criant de navires garde-côtes et de surveillance qui doit être résolu pour assurer une bonne gouvernance des océans.

La sécurité et le développement sont étroitement liés et nécessitent des délibérations et des décisions au niveau continental. [Les recherches](#) menées par l'Institut d'études de sécurité (Institute for Security Studies) montre que la sécurité maritime est essentielle au développement des économies bleues. Les menaces maritimes compromettent le développement socioéconomique et rendent difficiles la sécurisation des routes commerciales, la protection des économies océaniques et l'exploitation de leurs avantages.

L'incertitude quant à la délimitation des frontières est à l'origine de litiges frontaliers. Cela peut être le résultat de la découverte de gisements de gaz et de pétrole dans plusieurs zones marines, ce qui accélère l'insécurité maritime et le changement climatique. En outre, la pêche INN fait peser une menace croissante sur la sécurité alimentaire et la santé générale des océans. Selon un récent rapport de la coalition pour la transparence financière, la moitié des navires de pêche industrielle INN opérant dans les eaux côtières africaines coûtent au continent jusqu'à 11 milliards de dollars par an en manque à gagner et en poissons pêchés.

Le paysage maritime de l'Afrique et l'importance du commerce maritime obligent le continent à investir dans le renforcement de la sécurité maritime pour faire face à la croissance prévue des activités de l'économie bleue. Parallèlement, il convient de redoubler d'efforts pour lutter contre les activités illégales et illicites en mer, ou contre les menaces pesant sur l'environnement marin, telles que la pêche INN ou les rejets en mer.

Le renforcement de la coopération et de l'action entre l'Europe et l'Afrique sur les questions de sécurité maritime peut constituer un moyen très concret de promouvoir une meilleure gouvernance des océans. Par conséquent, un cadre pour le partage des technologies et le renforcement de la coopération sur les questions liées à la sécurité constituerait un effort notable pour améliorer la coopération entre l'Afrique et l'Europe.

2.9 L'émergence du concept indo-pacifique

L'espace maritime interconnecté qui chevauche les océans Indien et Pacifique reste essentiel, à mesure que le monde se globalise et que les continents deviennent interconnectés. Plusieurs commentateurs de la région indo-pacifique [estiment](#) que l'Afrique pourrait être piégée par la concurrence des grandes puissances, ce qui perturberait les efforts de développement de l'Afrique dans l'océan Indien. Certains États entretiennent des relations bilatérales avec les

principales puissances mondiales sur des questions de développement, de paix et de sécurité, mais il n'existe pas de stratégie africaine claire en vue d'une position commune dans la région indo-pacifique.

Plusieurs des plus grandes économies du monde, dont la Chine, le Japon et les États-Unis, sont actives dans cette région océanique. Selon une [recherche](#) menée par le Center for Strategic and International Studies, 60 % des échanges

commerciaux transitent par ses eaux et les économies combinées des pays de la région indo-pacifique représentent 60 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. La région indo-pacifique semble rapidement devenir un espace de contestation géopolitique et de coopération visant à faire progresser l'influence et les intérêts des puissances mondiales.

Récemment, les Pays-Bas, l'Allemagne et la France ont élaboré des stratégies en vue de coopérer avec la région. Au printemps 2021, l'UE a adopté une [stratégie de coopération dans la région indo-pacifique](#). Le Forum ministériel de l'UE pour la coopération dans l'Indo-Pacifique, qui s'est tenu à Paris (France) en février 2022, a vu l'abandon d'une approche purement axée sur la sécurité et la défense au profit d'une approche axée sur la connectivité et les questions numériques, le changement climatique et la protection de la biodiversité des océans, en tant qu'objectifs essentiels d'une stratégie de l'UE pour la région.

L'importance de ce paysage pour la sécurité et la gouvernance maritimes de l'Afrique ne doit pas être sous-estimée, mais le [rôle](#) de l'Afrique manque pour l'instant de clarté. La plupart des stratégies concernant la région indo-pacifique ne considèrent pas l'engagement avec l'Afrique comme une priorité, et les pays africains eux-mêmes sont [mal préparés](#), car ils n'ont pas encore formulé publiquement de stratégies de politique étrangère claires en réponse à cette situation. L'Afrique du Sud a évoqué les possibilités offertes par l'Indian Ocean Rim Association (IORA) pour le développement de la coopération dans les activités économiques bleues, telles que le commerce et l'énergie, et pour le renforcement de la collaboration avec les pays du Pacifique, afin d'affirmer sa place en tant que véritable nation maritime.

L'importance géostratégique de nations maritimes, comme

l'Afrique du Sud s'étend aux pays africains enclavés qui ont bénéficié d'investissements dans des projets d'infrastructure régionaux, tels que le pont Kazungula, le plus récent mégapont d'Afrique, qui relie la République démocratique du Congo au port de Durban en passant par la Zambie et le Botswana, afin de faciliter le commerce de ressources minérales cruciales telles que le cobalt.

Le concept émergent de région indo-pacifique est essentiel pour le partenariat sur la gouvernance des océans, car il reconnaît l'importance des océans Indien et Pacifique en tant qu'espace stratégique unique. Ce concept met l'accent sur la nécessité d'une coopération entre les pays de la région pour relever des défis communs tels que la sécurité maritime, le développement durable et le changement climatique.

L'UE et l'UA ont un intérêt commun à promouvoir une gouvernance durable des océans dans la région indo-pacifique. L'UE est un acteur majeur de la gouvernance mondiale des océans, avec un cadre politique complet qui comprend des mesures visant à protéger la biodiversité marine, à lutter contre l'utilisation non durable des ressources marines et à promouvoir la pêche durable. L'UA, quant à elle, met fortement l'accent sur l'économie bleue, qui vise à promouvoir une croissance et un développement économiques durables grâce à l'utilisation responsable des ressources océaniques.

En travaillant ensemble, l'UE et l'UA peuvent tirer parti de leurs forces et de leur expertise respectives pour promouvoir une gouvernance durable des océans dans la région indo-pacifique. Il pourrait s'agir de soutenir des initiatives régionales telles que l'Indian Ocean Rim Association et le Forum des îles du Pacifique, ainsi que de promouvoir la coopération sur des questions telles que la pollution marine, l'acidification des océans et la planification de l'espace marin.

SECTION 3

Domaines d'action

S'appuyant sur le sommet des chefs d'État de l'Union africaine et de l'Union européenne de février 2022, les dirigeants ont convenu d'une action commune en vue d'un partenariat transcontinental révisé et renforcé. Dans le même ordre d'idées, on peut d'ores et déjà s'attendre à ce que 2023 et les années suivantes offrent à l'Afrique et à l'Europe de nombreuses possibilités d'approfondissement de leur partenariat en matière de gouvernance des océans et d'économie bleue.

En outre, des étapes stratégiques telles que le sommet africain sur le climat, la COP28 à Dubaï et la prochaine conférence des Nations unies sur les océans, qui sera organisée conjointement par la France et le Costa Rica en juin 2025, le sixième congrès international sur les aires marines protégées qui sera accueilli par le Sénégal en 2026 (IMPAC6), la conférence de la Décennie de l'Océan des Nations unies de 2024 à Barcelone et la conférence « Our Ocean » de 2024 en Grèce sont autant d'événements internationaux importants qui offrent à l'Afrique et à l'Europe l'occasion de travailler ensemble à la réalisation d'objectifs communs. L'amélioration de la coordination peut également laisser un héritage d'action océanique coopérative pour l'avenir de la coopération UA-UE en matière de gouvernance des océans.

Mais pour y parvenir, il sera important de reconnaître les différentes priorités des deux continents afin de s'assurer que cela fonctionne dans la pratique. À ce titre, les recommandations visant à renforcer la coopération Afrique-Europe en matière de gouvernance des océans doivent

s'appuyer sur les éléments suivants :

1. Construire un objectif commun et s'attaquer aux approches divergentes dans les domaines prioritaires.
2. Élargir le partenariat Afrique-Europe à divers acteurs et créer un réseau inclusif.
3. Encourager une réflexion politique nouvelle et une anticipation stratégique pour une coopération renforcée qui dépasse les cycles à court et à moyen terme.
4. Catalyser les pratiques innovantes, les investissements, les projets pilotes et les actions de partenariat d'un large éventail de parties prenantes.
5. Associer les travaux menés dans le cadre du partenariat Afrique-Europe aux espaces de la gouvernance mondiale et mettre en place une large coalition de partenaires internationaux.

Cette partie du rapport est divisée en deux chapitres, présentant tout d'abord un ensemble de priorités pour le groupe stratégique Afrique-Europe sur la gouvernance des océans, mis en place par la Commission européenne en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, puis un ensemble de recommandations destinées à la communauté océanique dans son ensemble, mais avec un accent particulier sur le partenariat Afrique-Europe.

3.1 Domaines d'action potentiels pour guider le groupe stratégique Afrique-Europe sur la gouvernance des océans

1. **Élaborer un plan d'action global** : le mandat stratégique du groupe stratégique consiste à identifier conjointement les priorités et les objectifs communs, ainsi que les principaux domaines de travail thématiques. En s'appuyant sur l'expérience de ses membres, il devrait définir un plan d'action de manière à ce que les priorités et les objectifs se traduisent par des propositions et des initiatives concrètes. Le plan d'action devrait se fonder sur une analyse approfondie de l'état actuel de la gouvernance des océans en Afrique et en Europe, de la coopération existante entre les deux continents sur les questions liées

aux océans, ainsi que des défis et des opportunités dans ce domaine, comme le souligne le présent rapport d'orientation.

2. **Suivre les progrès et évaluer l'efficacité** : il est manifestement nécessaire de suivre les progrès et d'évaluer l'efficacité des initiatives et actions existantes. Cela permettra au partenariat d'atteindre les résultats souhaités et de s'assurer que les adaptations nécessaires soient effectuées rapidement. Pour aller de l'avant, il serait utile que le groupe stratégique travaille collectivement à

l'identification et à l'évaluation des projets et initiatives existants ou antérieurs en matière de gouvernance des océans et d'économie bleue, qui ont eu un effet transformateur et qui pourraient être mis à l'échelle, reproduits et amplifiés au profit de l'Afrique et de l'Europe.

3. **Renforcer les capacités et fournir une assistance technique :** en s'appuyant sur l'expertise et les enseignements de l'Europe, le partenariat devrait offrir une assistance technique et un renforcement des capacités aux pays africains, afin de les aider à élaborer des cadres de gouvernance des océans adaptés à leur situation. Il est donc recommandé au groupe stratégique d'élaborer un plan d'action axé sur la formation, le partage des meilleures pratiques et la facilitation des échanges de connaissances entre les deux continents. Le groupe stratégique devrait identifier et mettre en évidence les opportunités les plus prometteuses en termes d'apprentissage mutuel et de bénéfices communs, grâce auxquelles l'Europe peut apprendre de l'Afrique, et l'Afrique de l'Europe.
4. **Soutenir la création de centres d'excellence régionaux en Afrique :** le groupe stratégique Afrique-Europe sur la gouvernance des océans pourrait recommander la création de centres d'excellence régionaux sur la gouvernance des océans et l'économie bleue, en veillant à ce que les résultats de ses travaux soient partagés avec ces centres afin d'accroître l'impact de leurs fonctions. Ces centres pourraient servir de « points focaux » pour la recherche, la formation et le renforcement des capacités en matière de gouvernance durable des océans et de pratiques d'économie bleue. Ils pourraient également faciliter le partage des connaissances et la collaboration entre les parties prenantes dans la région, ainsi qu'entre l'Afrique et l'Europe, favorisant ainsi le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et l'innovation dans le domaine de l'économie bleue. Ces centres pourraient constituer une plateforme d'échange des meilleures pratiques et des enseignements tirés, afin d'éclairer les décisions politiques et d'améliorer l'efficacité des initiatives en matière de gouvernance des océans.
5. **Renforcer le rôle des femmes et des jeunes :** le groupe stratégique devrait donner la priorité à l'inclusion et à la participation des femmes dans la gouvernance et la gestion des océans. Il s'agit notamment de promouvoir l'égalité entre les sexes, et de donner aux femmes les moyens de participer aux processus décisionnels liés à la gouvernance des océans. Le groupe stratégique devrait également s'efforcer d'inciter les jeunes à participer activement à la gouvernance et à la gestion des océans, et de leur donner les moyens de le faire, car ils sont les futurs gardiens de l'océan.
6. **Renforcer la collaboration et la coordination régionales :** le groupe stratégique devrait étudier les moyens de favoriser la collaboration et la coordination entre les parties prenantes concernées, notamment les autorités publiques, les organisations de la société civile, les universités et le secteur privé. Cela permettra de s'assurer que ses efforts soient alignés sur les besoins et les priorités de toutes les parties prenantes. Le groupe stratégique a pour fonction de servir de plateforme de dialogue sur les questions convergentes et divergentes et de renforcer la coopération et la collaboration régionales entre l'Afrique et l'Europe.
7. **Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation :** Le groupe stratégique devrait accorder toute l'attention nécessaire à l'éducation et à la sensibilisation par le partage d'expériences, d'articles d'opinion, de projets et d'initiatives susceptibles de promouvoir la connaissance des océans, et de mieux faire comprendre au public l'importance de la gouvernance et de la gestion durable des océans. Il s'agit notamment de promouvoir les résultats scientifiques et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.
8. **Donner la priorité au développement durable :** Le groupe stratégique devrait donner la priorité au développement durable dans toutes ses recommandations. Le groupe stratégique doit également garder à l'esprit que les bénéfices des ressources océaniques doivent être partagés équitablement entre toutes les parties prenantes, et promouvoir une croissance économique durable et inclusive.
9. **Promouvoir l'innovation, la technologie et les connaissances locales :** Le groupe stratégique devrait promouvoir l'innovation et la technologie dans la gouvernance et la gestion des océans, ainsi que les connaissances locales. Il s'agit notamment d'envisager l'utilisation de nouvelles technologies, d'outils et de pratiques traditionnelles pour améliorer la surveillance des océans, la collecte de données et l'analyse. Par ses recommandations, le groupe stratégique devrait également s'efforcer de promouvoir l'innovation dans les industries océaniques durables, telles que l'aquaculture, les énergies renouvelables et la décarbonation de l'industrie du transport maritime.
10. **Catalyser les partenariats et les ressources :** Par son travail, le groupe stratégique devrait viser à catalyser le partenariat transcontinental, à appeler les décideurs à mobiliser davantage de ressources techniques et financières pour la mise en œuvre de l'ODD 14 au niveau mondial, et à appuyer la mise en œuvre d'initiatives et d'actions spécifiques à l'Afrique et à l'Europe. Il s'agit notamment de faire en sorte que les deux continents s'intéressent davantage aux océans.

Le groupe stratégique devrait également tirer les leçons de l'Europe et de l'Afrique en matière de gouvernance et de gestion des océans. L'Europe a une longue histoire en matière de gouvernance des océans et de gestion des pêches, et a conçu un certain nombre de bonnes pratiques et de politiques qui pourraient être adaptées et appliquées en Afrique. Par exemple, l'Europe a élaboré un certain nombre de cadres régionaux, tels que la directive-cadre européenne « Stratégie pour le milieu marin », qui pourrait servir de modèle pour des cadres similaires en Afrique.

Dans le même temps, l'Afrique présente des défis et des opportunités uniques en matière de gouvernance et de gestion des océans, et le groupe stratégique devrait en tenir compte. De nombreux pays africains ont, par exemple, des

populations côtières importantes qui dépendent de l'océan pour leur subsistance, et le groupe stratégique devrait veiller à ce que leurs besoins et leurs points de vue soient pris en compte dans les processus décisionnels. En outre, l'Afrique dispose d'une grande biodiversité et d'importantes ressources marines qui pourraient être gérées et mises en valeur de manière durable au profit des communautés locales et de l'ensemble de la région.

D'une manière générale, le groupe stratégique devrait s'efforcer de tirer des enseignements de l'Afrique et de l'Europe, et d'élaborer une approche globale de la gouvernance des océans qui tienne compte des défis et des possibilités propres aux contextes africain et européen.

3.2 Domaines d'action potentiels pour guider le partenariat Afrique-Europe sur la gouvernance des océans

Ces recommandations sont alignées sur les questions décrites ci-dessus et regroupées en cinq catégories : (1) politique publique et réglementation, (2) renforcement des capacités et innovation conjointe, (3) mise en place d'une prospérité

partagée à partir de l'économie bleue, (4) connaissance du domaine maritime, et (5) recherche d'actions basées sur les océans pour faire face aux crises du climat et de la biodiversité.

3.2.1 Politiques publiques et réglementation pour une meilleure gouvernance des océans

Le monde est à mi-chemin du Programme 2030 de l'ONU et reste loin d'atteindre l'ODD 14 – qui s'engage à conserver et à exploiter durablement nos océans, nos mers et nos ressources marines aux fins du développement durable – et les autres objectifs liés aux océans de l'Agenda 2030 (tels qu'énumérés au point 1.9). Jusqu'à présent, le niveau d'engagement et d'investissement dans les océans n'a pas été à la hauteur de l'ampleur mondiale du défi.

Une approche coordonnée est nécessaire pour garantir la réalisation de l'ODD 14 d'ici à 2030 et pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Les gouvernements, les institutions internationales de financement et de développement, le secteur privé, et les communautés doivent

prendre des mesures immédiates pour accélérer l'action et la coopération dans le domaine des océans.

La transition vers un modèle d'économie bleue durable en Afrique et en Europe nécessite de nouvelles approches en matière de politique, de réglementation, de financement, de technologie, d'innovation et de compétences pour atteindre ces objectifs. Il est urgent de renforcer les capacités des personnes et les moyens des organisations pour relever ces défis dans un large éventail de domaines de l'économie bleue.

La réglementation se distingue comme un domaine de connaissances appliquées – mêlant *l'ingénierie, l'économie et le droit* – à même de guider les pays africains et européens

dans la conception et la mise en œuvre de stratégies d'économie bleue et de les aider à se mettre d'accord sur la gouvernance des océans. Le secteur de l'économie bleue est confronté à une innovation et à une transformation rapides dans sa marche vers un avenir plus durable, et les innovations en matière de politique publique et de réglementation sur la gouvernance des océans peuvent grandement faciliter cette transition.

Le partenariat Afrique-Europe pour les océans devrait donner la priorité à la création d'aires marines protégées, à la prévention des pratiques de pêche illégales, à la lutte contre la surexploitation des ressources marines et au soutien du développement durable de la pêche artisanale à petite échelle en Afrique. Le partenariat pourrait également mettre l'accent sur des mentorats inversés, l'Afrique enseignant à l'Europe ce qu'est la pêche artisanale à petite échelle, ainsi que sur la collaboration et l'apprentissage mutuel en vue de réduire l'impact de la pêche industrielle et de la production de fruits de mer. Il devrait aborder les questions de sécurité maritime au moyen de cadres juridiques et réglementaires normalisés et promouvoir le développement de secteurs durables de l'économie bleue.

Ce partenariat devrait servir de modèle pour la coopération internationale et la gouvernance responsable des océans, en promouvant l'utilisation durable et la conservation des ressources océaniques partagées dans l'intérêt des générations actuelles et futures. En travaillant ensemble, les pays africains et européens peuvent assurer la protection de la biodiversité marine, promouvoir une gestion durable de la pêche et soutenir le développement d'une économie bleue durable sur le plan environnemental et socialement responsable.

Sur les deux continents, les Africains et les Européens doivent façonner l'économie bleue, en créant et en renforçant les institutions nécessaires à la construction et à l'exploitation des infrastructures requises. La compréhension mutuelle des stratégies, la surveillance, la coordination, l'échange d'informations et les partenariats multilatéraux amélioreront la coopération en matière de gouvernance de l'économie bleue pour le renforcement des capacités sur les questions régionales et les débats mondiaux. L'Afrique et l'Europe pourraient organiser une conférence ministérielle UA-UE sur la gouvernance des océans et l'économie bleue, appuyée par les travaux du groupe stratégique Afrique-Europe sur la gouvernance des océans, afin de faire progresser les priorités continentales, de trouver un terrain d'entente et d'organiser une approche « Team Europe » dans l'intérêt du partenariat transcontinental.

Dans le cadre de ce partenariat, l'UE pourrait continuer à offrir son appui à l'UA pour achever sa stratégie de gouvernance des océans et évaluer conjointement les intérêts communs et divergents entre le programme

international de gouvernance des océans de l'UE et la stratégie de l'Afrique. Cette démarche est importante, car elle offre la possibilité de partager les pratiques et les enseignements tirés.

L'UA et l'UE peuvent favoriser le dialogue et la coopération par le biais de réunions régulières, d'ateliers et de conférences. Cette manière de faire contribuera à renforcer la confiance et la compréhension entre les deux continents et à favoriser la collaboration. Le groupe stratégique Afrique-Europe sur la gouvernance des océans devrait jouer son rôle en fournissant une plateforme de dialogue sur cette question spécifique.

La même chose pourrait être faite au niveau des stratégies de l'économie bleue. Dans le cadre des discussions sur la stratégie Afrique-UE « Global Gateway », l'UE pourrait également, si elle le souhaite, examiner la question de savoir si l'Afrique souhaite coopérer davantage dans le domaine des océans, afin que l'économie bleue devienne un sujet de coopération dans le cadre du partenariat Afrique-Europe. En outre, le fait de donner plus de poids à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en investissant dans les infrastructures de l'économie bleue pourrait libérer le potentiel de la ZLECAf pour le commerce intra-africain, et stimuler la connectivité intercontinentale à mesure que la demande mondiale pour les ressources africaines se poursuit.

Dans le cadre de la politique de l'UE pour les régions ultrapériphériques d'Europe, qui met l'accent sur le développement de l'économie bleue, la Commission européenne a élaboré des orientations méthodologiques par étapes afin de mettre en œuvre et d'évaluer les stratégies de l'économie bleue. Ces orientations pourraient servir d'outil pour soutenir le développement de stratégies d'économie bleue sur le continent africain et pour assurer la cohérence des efforts mis en œuvre par les deux continents en vue d'une meilleure gouvernance des océans.

Un partenariat entre l'Afrique et l'Europe sur les océans pourrait s'inscrire dans le cadre plus large des négociations sur le climat et la biodiversité, où l'Europe souhaite mobiliser d'autres pays, y compris des nations africaines, pour exiger une plus grande ambition de la part des grandes économies émergentes. De manière plus générale, un appel européen à appuyer l'adhésion de l'Union africaine au G20, au-delà de la seule Afrique du Sud, et à soutenir un plus grand nombre de résolutions africaines à l'Assemblée générale des Nations unies démontrerait que la rhétorique du partenariat n'est pas superficielle.

En outre, le partenariat pourrait permettre de mettre l'accent sur les océans dans l'agenda international lié au climat et à la sécurité. La coordination de la présidence de l'UA par les Comores et de l'appartenance actuelle de Malte au Conseil de sécurité des Nations unies constitue une opportunité unique.

En effet, le plaidoyer de Malte en faveur de l'inscription de la question de l'élévation du niveau de la mer à l'ordre du jour mondial apporterait une résonance essentielle aux Comores et à de nombreux États africains et petits États insulaires en développement. Cela peut prendre la forme d'une coordination de l'ordre du jour aux Nations unies, menée par les représentations de l'UA et de l'UE à New York.

Les ambitions de l'UE de devenir un acteur régional majeur dans la gouvernance internationale des océans et, plus particulièrement, son partenariat avec l'Afrique en matière de gouvernance des océans doivent englober des relations stratégiques plus étroites avec les petits États insulaires en développement (PEID). L'existence des régions ultrapériphériques et des territoires d'outre-mer de l'UE implique, au-delà de l'histoire et de la culture, une proximité géographique entre l'UE et la plupart des PEID africains. Cette relation doit être renforcée dans des documents tels que la stratégie de l'UE pour la région indo-pacifique, ainsi que dans les dimensions géopolitiques, commerciales et de coopération. La question principale qui doit guider l'engagement de l'UE avec les PEID devrait se concentrer sur l'importance des PEID pour l'UE, et sur ce que l'UE peut offrir pour aider les PEID à mettre en valeur leurs capacités à promouvoir des économies bleues durables, à atténuer les défis du changement climatique et à s'y adapter, et à

promouvoir la coopération internationale dans un contexte actuellement difficile.

En outre, pour améliorer le climat d'investissement entre l'Afrique et l'Europe et, partant, renforcer la croissance bleue et structurer un système mondial de gouvernance des océans, il est indispensable de mettre en place un cadre réglementaire crédible qui permette aux investisseurs (nationaux et étrangers) d'investir en Afrique en toute confiance. Les gouvernements africains ont un rôle très important à jouer, en assurant la cohérence et la continuité des politiques et en veillant à l'application des réglementations et des politiques publiques.

Le manque d'harmonisation des pratiques en matière de politiques publiques entre l'Afrique et l'Europe peut entraver la coopération à de multiples niveaux de gouvernance. Ce problème peut être atténué par le dialogue UA-UE, qui permet de tirer les leçons des expériences et des actions passées, de réfléchir aux défis existants et d'élaborer des actions communes potentielles en faveur du développement durable. Pour faire avancer ces actions, il est essentiel que l'agenda Afrique-Europe reflète mieux les préoccupations des communautés locales actives dans l'économie bleue, et les plus affectées par la gouvernance actuelle et future des océans.

3.2.2 Renforcement des moyens et innovation

La coopération entre l'Afrique et l'UE dans les domaines de la recherche et de la formation découle de la Convention de Lomé de 1975. Ce partenariat entre les deux continents a renforcé la science, la technologie et l'innovation dans toute une série de domaines. L'amélioration de la recherche et de l'accès aux données est essentielle pour surveiller et soutenir la gouvernance des océans sur la base de la science et de l'information. En outre, la coopération en matière d'innovation, d'échange, de formation professionnelle et d'évolution professionnelle offre de nombreux avantages pour la redynamisation du partenariat océanique entre l'Afrique et l'Europe.

Les connaissances et l'expérience doivent être appliquées aux défis du partenariat Afrique-Europe, y compris l'impératif de réaliser l'ODD 14. Pour créer de nouveaux potentiels en Afrique et en Europe, il faut que les institutions locales mettent en œuvre les connaissances spécialisées et l'expertise nécessaires, avec l'aide de partenaires qui sont à la pointe de l'expérience internationale. Les experts africains et européens auront également l'occasion d'imaginer des

solutions réglementaires qui répondent aux besoins de l'industrie locale, en s'appuyant sur les intérêts de toutes les parties prenantes. La gouvernance des océans doit véritablement impliquer toutes les personnes, quels que soient leur sexe, leur situation géographique et leurs revenus, afin d'élaborer des solutions équitables. Les gouvernements nationaux doivent être habilités et assistés pour déterminer la voie de transition qui convient le mieux à leur contexte local.

Il est nécessaire de relever les défis de l'asymétrie institutionnelle entre l'Europe et l'Afrique en intégrant les travaux conjoints sur la gouvernance des océans et l'économie bleue dans de multiples institutions, niveaux de gouvernance et zones géographiques. L'Afrique et l'Europe peuvent tirer des leçons de leurs tentatives passées de travail en partenariat, et s'assurer que toute coopération Afrique-Europe sur les océans est appuyée par de multiples points de contact afin d'éviter qu'elle soit laissée de côté sous la forme d'un communiqué de sommet. Il peut s'agir de diplomatie régionale, de coopération bilatérale entre les pays européens

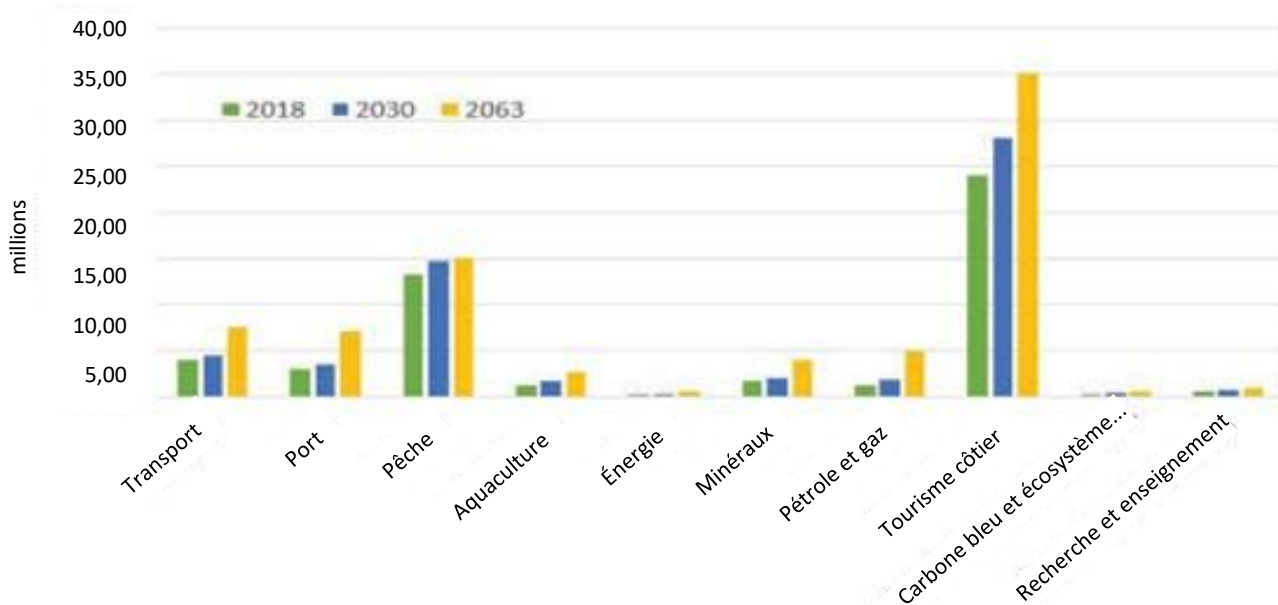
et africains, de collaboration universitaire, de partenariats de partage de données et de partenariats au niveau des villes côtières.

Pour aller de l'avant, il convient de financer des centres d'excellence gouvernementaux et régionaux dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, dans les cinq sous-régions du continent, dans l'intérêt de l'économie bleue et des océans. Ces centres d'excellence pourraient avoir le pouvoir de diriger et de coordonner les efforts de gouvernance des océans entre les organismes et les départements ministériels, et contribueraient à promouvoir des cadres politiques efficaces et solides ainsi qu'à orienter le financement et les actions. La communauté internationale, y compris l'Europe, pourrait engager des ressources, tant techniques que financières, pour aider l'UA, les gouvernements nationaux et les communautés économiques régionales (CER) à mettre en place ces centres d'excellence et à leur donner les moyens de fonctionner. Les efforts consentis dans ce sens peuvent aboutir à la mise en œuvre de politiques, de programmes et d'opérations ambitieux visant à concrétiser les engagements pris par les gouvernements nationaux en matière d'économie bleue.

Pour aller de l'avant, les deux continents doivent travailler conjointement pour accroître la participation des femmes et intégrer les questions de genre, non seulement pour améliorer l'impact sur les femmes et les filles, mais aussi pour que les solutions soient plus efficaces. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la chaîne de valeur de l'océan, depuis la

pêche et la transformation jusqu'à la vente, l'entrepreneuriat et les responsabilités de direction. Le secteur privé doit rapidement multiplier les possibilités pour les femmes de participer officiellement au secteur en tant que prestataires et décideurs, et non plus simplement en tant qu'utilisatrices, afin de porter la part des femmes entrepreneurs et employées dans le secteur océanique à au moins 50 % d'ici à 2030. En outre, il est nécessaire de mettre en place un mentorat pour inclure les jeunes dans les activités de l'économie bleue, y compris l'entrepreneuriat et la prise de décision dans toute l'Afrique, de manière à tirer parti du dividende démographique du continent. Cela contribuerait à garantir que la transition vers l'économie bleue ne laisse personne de côté.

Le partenariat Afrique-Europe devrait concevoir conjointement des stratégies pour l'emploi des jeunes et des femmes, qui tiennent compte de l'essor du secteur de l'économie bleue. La stratégie de l'UE pour la jeunesse 2019-2027 étant révisée jusqu'en 2023, l'Afrique et l'Europe peuvent identifier conjointement les secteurs d'emploi prioritaires de l'économie bleue, et refléter leur taille prévue dans les stratégies respectives pour l'emploi des jeunes (avec la stratégie continentale de l'UA pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels en faveur de l'emploi des jeunes). Cet alignement des politiques devrait permettre d'identifier conjointement les parallèles existant dans les infrastructures de l'économie bleue et les besoins en services numériques sur les deux continents.



Emplois créés par les secteurs et les composantes de l'économie bleue (ABES, 2020)

La recherche a également un rôle important à jouer pour garantir une voie durable aux générations futures. Si la

formation technique et fondamentale basée sur les océans reste possible, les progrès les plus importants doivent être

réalisés dans la recherche de moyens permettant de soutenir les initiatives locales et territoriales par le biais du savoir autochtone, de l'innovation conjointe, de l'expérimentation d'actions locales et de la transposition à plus grande échelle. Parmi l'ensemble des projets liés aux océans visant à renforcer la recherche et l'innovation, le partenariat Afrique-Europe devrait améliorer la connaissance des océans en s'appuyant sur les travaux de l'UA-BIRA et sur le prochain programme de travail d'Horizon Europe, et en les harmonisant.

Le programme Horizon 2020 de l'UE est le programme phare de l'UE en matière de recherche et d'innovation dans le domaine des océans. Un tel dispositif peut être reproduit sur le continent africain et inclure un échange d'expertise et de connaissances basé sur une approche interdisciplinaire et une collaboration internationale.

Une autre dimension de collaboration possible concerne la technologie et le domaine cybernétique dans le contexte des transitions maritimes à faible émission de carbone et des préoccupations en matière de sécurité. Contrairement à leurs homologues européens, les États africains sont loin d'avoir mis en œuvre la technologie nécessaire pour pouvoir explorer pleinement leurs ressources maritimes, passer à un transport maritime écologique, ou même à une gestion et à une sécurité portuaires plus efficaces. Par conséquent, un cadre pour le partage des technologies et le renforcement de la coopération dans les domaines de la cybersécurité et des technologies à faible émission de carbone constituerait un élément important de la coopération entre l'Europe et l'Afrique.

À titre d'exemple, le Centre de coopération technologique maritime pour l'Afrique (MTCC) fait partie du réseau mondial MTCC financé par l'UE. La branche africaine du réseau MTCC (GMN) vise à promouvoir les technologies et les activités de pointe à faible émission de carbone dans le transport maritime, et à aider les pays participants à élaborer des politiques et des mesures nationales d'efficacité énergétique pour leurs secteurs maritimes. L'impact de l'Africa MTCC est important pour réduire les émissions nocives des navires et

s'orienter vers un avenir à faible émission de carbone.

En outre, le partenariat Afrique-Europe devrait intégrer la contribution du programme de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) et le géoportail de l'Afrique, les données spatiales et les stations environnementales dans l'élaboration de la politique publique des océans. L'intégration d'outils de surveillance spatiale transcontinentaux pourrait permettre l'échange d'informations, l'apprentissage mutuel et l'innovation conjointe, tout en renforçant les possibilités des décideurs, des experts et des communautés locales des deux continents à mieux gérer l'océan. Un appui supplémentaire au programme devrait être débloqué afin d'étendre la surveillance des zones de pêche à l'intérieur et à l'extérieur des juridictions nationales, à la protection des aires marines protégées, y compris les nouvelles aires marines sauvages de haute mer, et d'améliorer la sécurité en vue de renforcer le commerce et le tourisme.

Le partage des ressources et des capacités (le renforcement des capacités étant unidirectionnel, alors qu'il s'agit en réalité d'un processus bidirectionnel) liées à la recherche scientifique en haute mer et en mer profonde, et au transfert de technologies, sera plus difficile à mettre en œuvre. Les grands fonds marins sont gravement sous-explorés à l'échelle mondiale, mais surtout en Afrique, où l'exploration est souvent liée à l'exploitation. Quarante et un pays d'Afrique ont des eaux profondes dans leur ZEE, ce qui représente 11 % des eaux profondes sous juridiction nationale dans le monde. Pour l'Europe, il s'agit de vingt-cinq pays, qui représentent 14 % des eaux profondes sous juridiction nationale dans le monde. Loin d'être anodins, ces chiffres représentent des opportunités considérables pour les deux continents. Toutefois, il est indispensable de renforcer la recherche scientifique sur les grands fonds marins, afin qu'elle puisse contribuer à la gestion holistique de l'économie bleue. Compte tenu de l'importance et de la fragilité des grands fonds marins, il est également essentiel de veiller à ce que l'économie bleue soit durable et équitable. Le partage des capacités et le transfert de technologies permettront aux pays des deux régions de mieux tirer parti de la haute mer.

3.2.3 L'économie bleue pour une prospérité partagée

La communauté océanique doit faire face aux tensions et aux compromis inhérents à la réalisation de l'ODD 14, tout en garantissant les voies d'une transition vers une économie bleue juste et inclusive. Premièrement, l'UA et l'UE doivent

établir une compréhension commune de l'économie bleue : les deux blocs peuvent travailler ensemble pour établir une définition et une compréhension communes de l'économie bleue. Cela permettra d'aligner leurs approches et de faciliter

la collaboration.

L'Europe et l'Afrique doivent augmenter leurs financements afin d'être à la hauteur du défi que représente les océans, et de leurs avantages potentiels. La gouvernance des océans et l'économie bleue doivent devenir une priorité dans les budgets nationaux, les bailleurs de fonds offrant des solutions de financement concessionnel et mixte pour l'investissement dans les océans et l'économie bleue. Le fait de donner la priorité à l'augmentation des ressources consacrées aux océans peut contribuer à mobiliser l'attention nécessaire pour influencer la volonté politique et la définition des engagements au sein des gouvernements nationaux.

Les deux continents doivent travailler conjointement pour accroître les investissements dans la gouvernance des océans et développer les opportunités partagées de l'économie bleue, tout en comprenant la nécessité pour l'Afrique de soutenir une population en croissance rapide, la croissance économique et d'autres objectifs de développement aujourd'hui et à court terme. Compte tenu du contexte politique qui a suivi le sixième sommet UA-UE et de l'appel au renforcement du partenariat économique, la période actuelle représente un moment unique pour approfondir le partenariat océanique existant, et favoriser les rencontres G2G, G2B et B2B ainsi que les investissements.

Pour que le partenariat Afrique-UE passe à la vitesse supérieure, il est également nécessaire de procéder à un réexamen stratégique de la manière dont nous pouvons améliorer la fluidité de nos échanges. Il faut pour cela libérer les fonds d'investissement de l'UE à des fins productives, ainsi que des financements supplémentaires provenant des banques multilatérales de développement et des fonds climatiques, moins entravés par les charges administratives et les conditionnalités qui font obstacle aux besoins urgents de l'Afrique en matière de développement économique. Pour l'UE, cela signifie également qu'il faut envisager les investissements selon un calendrier progressif, en commençant par ce qui est nécessaire pour atteindre l'ODD 14, puis en prenant en compte les aspirations à long terme de l'Afrique jusqu'en 2063.

Les deux continents, dans le cadre de leur coopération, doivent s'assurer que les secteurs public et privé jouent leur rôle en façonnant un environnement politique positif, en créant des emplois, en travaillant en partenariat et en collaborant pour mettre les économies les plus pauvres sur une meilleure trajectoire, de sorte qu'elles puissent croître de manière durable. La démonstration de succès tangibles dans les transactions et les investissements diminuera considérablement la perception du risque par les investisseurs, tout en encourageant les partenariats public/privé UE-Afrique dans des domaines sensibles, contribuant ainsi à jeter des ponts entre les deux continents et à assurer une prospérité économique partagée à plus long

terme.

Sur les deux continents, le secteur de l'économie bleue est un secteur où les entrepreneurs et les PME ont le potentiel de prospérer si les bonnes politiques, le bon climat d'investissement, l'environnement favorable et le système de gouvernance approprié sont mis en place, créant ainsi des emplois qualifiés et une valeur ajoutée locale. Mais comme nous l'avons vu précédemment, il existe d'importantes asymétries dans le capital financier et politique détenu par les intérêts commerciaux et les communautés locales.

Les PME de l'aquaculture et de la pêche sont les piliers des systèmes alimentaires liés à l'océan en Afrique et en Europe, la majorité des aliments produits et consommés sur les deux continents passant par les PME. Les PME du secteur de l'aquaculture et de la pêche représentent une part importante et, dans de nombreux cas, la partie la plus dynamique des systèmes alimentaires côtiers africains et européens et du tissu économique qui leur est associé. Les gouvernements, les prestataires de services financiers, les institutions de financement du développement et les autres acteurs doivent accorder une attention particulière aux besoins d'investissement de ce secteur. C'est une question de sécurité alimentaire et de croissance bleue qui soutient l'emploi local.

S'il est vrai que les PME du secteur de l'aquaculture et de la pêche jouent un rôle central dans la sécurité alimentaire et la croissance inclusive de l'Afrique, les progrès accomplis pour améliorer l'environnement d'investissement plus large des PME restent lents et inégaux. Dans ce contexte, l'accès au financement – fonds propres, dettes, autres formes de capital et services, y compris l'assurance – est souvent mentionné comme le principal obstacle à la croissance et à la résilience de ces entreprises. C'est particulièrement vrai pour les entreprises opérant sur des marchés moins dynamiques ou dans des chaînes de valeur mal structurées, pour les femmes et les jeunes entrepreneurs, ainsi que pour les entreprises débutantes et les entreprises appliquant des modèles commerciaux sortant de l'ordinaire. Pour libérer le potentiel des PME africaines du secteur de l'aquaculture et de la pêche, il faut réorienter l'écosystème financier afin de faire correspondre le volume et les types de financement disponibles aux besoins des PME.

Pour renforcer le partenariat océanique Afrique-Europe et contribuer à la croissance des PME africaines, il est nécessaire d'appeler la Commission européenne et la Commission de l'Union africaine, les banques de développement concernées (BEI, BERD et BAD) et les institutions européennes de financement du développement (EDFI) à rendre les outils de partage des risques (notamment les garanties et le capital de première perte) et les incitations financières (par exemple : les subventions de contrepartie, les mécanismes de paiement pour la réussite, le financement du suivi de l'impact) plus

accessibles aux véhicules d'investissement qui travaillent directement avec les PME liées aux océans. En associant les ressources financières au nombre croissant de véhicules d'investissement opérant dans le secteur océanique africain, des progrès significatifs peuvent être réalisés à court terme pour libérer le potentiel et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

Les énergies renouvelables en mer représentent également une opportunité considérable pour le partenariat océanique Afrique-Europe. De nombreux pays africains ont besoin d'un meilleur accès aux énergies renouvelables en guise d'alternative à l'extraction de combustibles fossiles, tandis que l'UE cherche également à accroître son approvisionnement en hydrogène vert dans le monde entier afin de décarboner son économie. Le partenariat devrait soutenir les industries africaines d'énergies renouvelables

équitable et durable basées sur les océans par le biais de transferts technologiques et d'un programme de développement durable. La coopération serait renforcée par l'alignement des politiques sur les normes techniques, l'interopérabilité et les garanties d'investissement, telles que la garantie européenne pour les énergies renouvelables dans le cadre du Fonds européen pour le développement durable (FEDD+).

L'Europe et l'Afrique peuvent collaborer pour promouvoir un développement économique basé sur les océans, qui soit à la fois durable et inclusif, en créant des opportunités d'emploi et en favorisant le développement économique des communautés côtières. Cet objectif peut être atteint grâce à des investissements conjoints dans la pêche durable, l'aquaculture, les énergies renouvelables et le tourisme.

3.2.4 Connaissance du domaine maritime

Gestion concertée de la pêche : les zones de pêche d'Afrique et d'Europe sont confrontées à des défis similaires, notamment la détérioration de l'environnement marin, la surpêche et la pêche illégale. Il est donc essentiel de renforcer la coopération sur les pratiques de gestion de la pêche telles que le suivi, le contrôle et la surveillance, ainsi que le partage des données et des meilleures pratiques, afin de promouvoir la gestion durable par la création de centres régionaux de partage des données de fusion et la planification de l'espace marin.

La directive de l'UE sur la planification de l'espace maritime, qui exige des États membres de l'UE qu'ils élaborent et mettent en œuvre des cadres de planification de l'espace maritime afin de garantir l'utilisation durable des ressources marines, est un cadre important que l'Afrique peut reproduire dans son propre contexte grâce à l'engagement des parties prenantes, au partage des données et à la gestion adaptative.

Pour gouverner efficacement un espace, il est nécessaire de connaître cet espace et d'y avoir accès. Il s'agit d'un facteur important à prendre en considération, étant donné qu'une grande partie des océans reste inexplorée.

La connaissance du domaine maritime s'entend comme la capacité de comprendre et de suivre les activités dans le domaine maritime. La collaboration entre l'Afrique et l'Europe en matière de connaissance du domaine maritime peut contribuer à améliorer la sécurité maritime, à prévenir les activités illégales et à promouvoir l'utilisation durable des ressources marines. Pour y parvenir, l'Afrique et l'Europe peuvent partager des informations, développer des initiatives conjointes de connaissance du domaine maritime, renforcer

les capacités, encourager les partenariats, et soutenir les organisations régionales.

Le partage d'informations sur les activités maritimes, l'élaboration d'initiatives conjointes en matière de connaissance du domaine maritime, et le renforcement des moyens en matière de connaissance du domaine maritime par le biais de programmes de formation et de transferts de technologie peuvent contribuer à améliorer l'aptitude des pays africains à surveiller et à gérer leurs ressources maritimes. La promotion de partenariats entre les gouvernements, l'industrie et la société civile et le soutien aux organisations régionales peuvent favoriser la collaboration sur les initiatives en matière de connaissance du domaine maritime et aligner ces initiatives sur la promotion du développement durable.

Cet objectif peut être atteint grâce au suivi et à l'échange d'informations : le renforcement de la gouvernance des océans nécessite des informations fiables et actualisées sur l'état des océans, notamment la température, les courants et la biodiversité marine. Les pays européens et africains peuvent collaborer pour mettre en œuvre des systèmes améliorés de collecte et de partage des données. Il s'agit notamment de partager les données satellitaires et la recherche océanographique, qui peuvent contribuer à éclairer les politiques et les décisions.

L'Europe et l'Afrique peuvent collaborer pour renforcer les efforts de conservation du milieu marin. Cet objectif peut être atteint grâce au partage de l'expertise, à l'assistance technique et à l'investissement dans les infrastructures et le renforcement des capacités.

3.2.5 Climat et biodiversité : favoriser des solutions respectueuses de la nature

L'accent mis sur l'océan ne doit pas se faire au détriment de l'appui à l'adaptation au changement climatique et à la protection de l'environnement. Les pays africains sont parmi les plus vulnérables aux chocs climatiques et subissent déjà des milliards de dollars de pertes chaque année en raison de phénomènes météorologiques extrêmes. Il sera important

que l'UE écoute et montre qu'elle entend réellement l'appel de l'Afrique en faveur d'une aide accélérée pour faire face à ces impacts. Cette démarche pourrait s'appuyer sur les éléments suivants :

→ Collaboration à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la

révision des stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans le contexte de l'inventaire mondial de la COP28, comme le partage des meilleures pratiques en matière d'adaptation, la promotion des énergies renouvelables et l'investissement dans la recherche et le développement de nouvelles technologies.

- Soutien aux pays pour l'élaboration de cadres politiques appropriés en vue de mettre en œuvre des stratégies d'économie bleue dans le contexte des contributions déterminées au niveau national (CDN), des plans nationaux d'adaptation (PNA) et des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). La situation actuelle des ressources océaniques et marines doit s'inscrire dans le cadre des stratégies liées au climat et à la biodiversité afin d'obtenir une aide plus importante de la part de la communauté internationale par le biais du financement climatique pour la protection des océans. La création de centres de ressources régionaux, comme indiqué précédemment, contribuerait à la constitution d'une base de données probantes, qui se traduirait par des choix éclairés et appuierait des plans nationaux équitables, fondés sur un environnement réglementaire efficace.
- Soutien aux économies africaines pour qu'elles intègrent l'océan dans les CDN et la planification nationale de l'espace maritime. Les CDN peuvent transformer les plans climatiques et énergétiques d'un pays et doivent inclure des objectifs ambitieux pour l'océan. Les gouvernements qui soumettent leurs CDN révisées doivent s'assurer que l'océan y est pleinement intégré, avec des objectifs solides pour atteindre les objectifs en matière de climat et de développement. De même, les gouvernements devraient s'engager dans une planification intégrée de l'espace maritime qui réponde à l'ensemble des besoins des communautés, afin de maximiser les avantages économiques, climatiques et de subsistance liés à l'accès à l'océan.

Les habitats côtiers, à savoir les mangroves, les marais salants et les herbiers marins, retiennent de plus en plus l'attention en raison de leur importante faculté à stocker le carbone. Ils remplissent également des fonctions écologiques vitales, notamment en servant d'environnement de développement primaire pour de nombreuses espèces de poissons, de crustacés, d'oiseaux et de mammifères marins. En outre, les écosystèmes côtiers agissent comme des barrières naturelles protectrices contre les tempêtes, certains risques environnementaux et l'érosion côtière. Alors que l'Afrique et l'Europe travaillent ensemble dans la lutte contre le changement climatique, il est possible de renforcer la collaboration, étant donné que l'Afrique est bien dotée en écosystèmes de ressources naturelles qui sont essentiels pour l'absorption et la séquestration du carbone.

En s'appuyant sur le *leadership* des PEID en matière d'action sur le climat et la biodiversité, le reste du monde a la possibilité de faire face à un certain nombre de crises interdépendantes. Dans ce contexte, la COP15 a vu la création de la coalition des PEID pour la nature, dirigée conjointement par le Cap-Vert, les Seychelles et Samoa, destinée à fournir aux PEID l'appui financier et technique nécessaire. Les PEID font preuve d'un *leadership* exemplaire en matière de climat et de biodiversité, et recherchent des solutions climatiques innovantes aux multiples crises qu'ils ont traversées, mais la coopération internationale, y compris celle de l'Europe, sera un facteur important de prospérité économique et humaine durable. Des instruments financiers innovants tels que les obligations bleues et les échanges « dette envers la nature/climat » peuvent contribuer au développement d'économies bleues régénératrices et à l'adaptation au climat.

Les effets du changement climatique, de la dynamique écologique et des transformations de l'environnement vont au-delà des problèmes de sécurité traditionnels qui sont à l'origine de conflits violents au sein des États et entre eux. Ils s'étendent également à des risques plus larges, qui mettent en danger les individus et la société, comme le montrent les pressions croissantes exercées par la pollution plastique généralisée, les produits chimiques persistants et les marées noires préjudiciables.

Par exemple, malgré des décennies de travail politique, les pays signataires de la Convention de Nairobi, un traité régional qui vise à protéger, gérer et développer l'océan Indien occidental, n'ont toujours pas les moyens de réagir à la pollution marine, en raison d'un personnel limité et d'une formation et d'un équipement inadéquats. La coopération internationale visant à prévenir la pollution marine devrait servir de base à la coopération entre l'Afrique et l'Europe, afin d'élaborer des plans d'urgence pour la préparation et l'intervention en cas d'incidents de pollution marine. Un projet de plan de ce type est en cours depuis plusieurs années dans le cadre de la Convention de Nairobi pour la région de l'océan Indien occidental. Il pourrait également servir de base à une coopération renforcée entre l'Afrique et l'Europe, pour des zones océaniques régionales plus vastes.

Parmi les multiples initiatives panafricaines qui rassemblent les institutions régionales, les organismes de financement du développement, les États membres et les donateurs de l'Afrique pour s'attaquer aux obstacles qui entravent la mise en œuvre de solutions efficaces en faveur de la nature, l'initiative de la Grande Muraille bleue, née dans la région de l'océan Indien occidental et qui vise à soutenir la création d'un réseau connecté de paysages marins régénérateurs en Afrique, pourrait être développée à plus grande échelle et accélérée. L'adhésion politique et les engagements ambitieux des États membres de l'UE pourraient débloquer de formidables économies bleues régénératrices tout en

garantissant l'action climatique et la protection de la biodiversité.

Conclusion

Il existe un immense potentiel de coopération renforcée entre l'Afrique et l'Europe en ce qui concerne la gouvernance des océans et les aspirations à l'économie bleue. Cependant, il y a aussi des défis à relever. Premièrement, pour qu'un partenariat Afrique-Europe sur la gouvernance des océans et l'économie bleue puisse prospérer, il doit présenter des avantages mutuels et équitables. Les parties prenantes africaines et européennes devraient jouer un rôle égal, et partager les charges et les bénéfices de chaque initiative.

Des mesures audacieuses doivent être prises pour que les milliards de personnes qui dépendent des océans aient les moyens d'en profiter de manière sûre, propre et durable. L'Afrique et l'Europe réussiront en travaillant ensemble dans le cadre d'efforts soutenus et bien coordonnés qui exploitent les forces et les ressources d'un large éventail d'acteurs publics et privés, et qui canalisent un savoir-faire et un financement considérablement accrus vers le secteur.

Le dernier rapport de synthèse du GIEC donne à réfléchir, car

il montre que les effets sur le climat mondial sont beaucoup plus importants que prévu, en particulier en Afrique. L'ampleur des dommages causés aux écosystèmes, aux infrastructures, aux moyens de subsistance et à la santé augmente encore plus rapidement, alors que la planète risque de franchir la barre du 1,5 °C de réchauffement global dans les prochaines années.

Pour parvenir à un partenariat équilibré à long terme entre l'Afrique et l'Europe dans le domaine des océans, il faudra que l'ancien secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) passe de la question de savoir "comment l'Europe peut aider l'Afrique" à celle de savoir "comment nous pouvons aider la planète ensemble". Cela impliquera la mise en place d'un véritable partenariat sur l'océan entre l'Europe et l'Afrique, en reconnaissant les priorités de chacun. Dans ce contexte, la reconnaissance des asymétries entre les continents et une plus grande capacité à écouter et à travailler ensemble pourraient ouvrir la voie à une meilleure relation.

SOURCES

Gouvernance des océans et économie bleue : un nouvel agenda pour le partenariat Afrique-Europe

Événement de haut niveau lors du weekend
de la gouvernance de la fondation Ibrahim, le
28 avril 2023

Note de synthèse

Le 28 avril 2023, la Fondation Afrique-Europe (FAE) a organisé un dialogue de haut niveau pour ouvrir les travaux du Groupe stratégique Afrique-Europe sur la gouvernance des océans, avec le soutien de la Commission européenne et en partenariat avec la Commission de l'Union africaine. L'événement a rassemblé environ 130 participants, tant en présentiel qu'en ligne.

Cette discussion multipartite, qui a réuni les institutions continentales (Commission européenne et Commission de l'Union africaine) et les coprésidents (Pascal Lamy et Nancy Karigithu), a contribué à définir le champ d'action possible de ce nouveau partenariat Afrique-Europe sur la gouvernance des océans et l'économie bleue.

Les deux institutions ont détaillé leurs attentes à l'égard de ce partenariat, tandis que les coprésidents du groupe stratégique ont donné un aperçu des priorités attendues compte tenu de l'état d'avancement des travaux à l'échelle du continent et des défis actuels. Un large éventail d'experts a accrédité le tableau d'ensemble de la coopération Afrique-Europe sur la gouvernance des océans et l'économie bleue du point de vue de l'élaboration des politiques internationales, de la recherche scientifique, du climat et de la durabilité, de la coopération au développement, des communautés locales et de la pêche artisanale à petite échelle.

L'Afrique et l'Europe, qui s'intéressent de plus en plus aux océans et à l'économie bleue, cherchent à accroître leurs potentialités dans ce secteur, et pensent que la coopération transcontinentale leur permettrait d'y parvenir.

L'UA et l'UE ont souligné les trois mêmes attentes majeures à l'égard du partenariat : (1) renforcer les points communs et surmonter les divergences afin que la coopération en matière de gouvernance des océans et d'économie bleue durable figure en bonne place dans le partenariat UA-UE, (2) accélérer la **mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) liés aux océans, notamment l'ODD 14**, et (3) **favoriser les opportunités économiques durables communes et le développement humain à l'échelle transcontinentale.**

Les coprésidents du groupe stratégique ont constaté la complémentarité qui existe entre l'intention de l'Afrique de tirer davantage profit d'une gestion inclusive et durable des océans et celle de l'Europe d'être plus respectueuse de l'environnement.

La coopération Afrique-Europe peut placer l'économie bleue

sur la voie d'une croissance vertueuse.

Les autres parties prenantes du secteur attendent du partenariat qu'il s'attaque aux obstacles conjoncturels à la durabilité des océans. Elles attendent de lui qu'il s'attaque aux facteurs de déclin de l'état des océans qui entravent l'expansion durable de l'économie bleue. Selon elles, le partenariat devrait en effet **améliorer la gestion des ressources océaniques (1), redonner du pouvoir aux acteurs locaux (2) et créer une croissance durable et équitable (3).**

En résumé, le champ d'activité du partenariat Afrique-Europe sur la gouvernance des océans et l'économie bleue pourrait être centré sur la gestion des ressources, la politique sociale et la croissance économique durable.

Tout d'abord, le partenariat pourrait viser à **inverser la dégradation des ressources océaniques et des moyens de subsistance des communautés locales, notamment des petits pêcheurs.** Cela pourrait impliquer : (1) d'adapter la consommation à l'exploitation durable et équitable des ressources dans les eaux africaines et européennes, (2) de renforcer la planification de l'espace maritime, la sécurité maritime et la restauration et la conservation de la biodiversité, comme avec le lancement de [l'Initiative de gouvernance de l'océan Indien occidental](#) et des résolutions internationales sur la biodiversité, (3) une plus grande représentativité des petits pêcheurs dans la négociation et la gestion des APPD, la définition des labels des produits de la mer et des chaînes de valeur investissables, (4) l'accès au financement du climat et du développement, et (5) des programmes de bourses et de formation pour les jeunes et les femmes sur les questions liées à l'océan, y compris pour l'entrepreneuriat et la conservation.

Deuxièmement, le partenariat pourrait **créer les conditions d'un développement inclusif, équitable et durable des secteurs de l'économie bleue.** À cet égard, le partenariat pourrait donner la priorité : (1) aux énergies renouvelables basées sur les océans et aux infrastructures de croissance verte (y compris les ports, les lignes maritimes et la sécurité) pour une industrialisation décarbonée et la connectivité africaine – conformément à la ZLECAf, (2) aux solutions basées sur la nature, aux chaînes de valeur durables, à l'écotourisme et aux obligations bleues – y compris en investissant dans des initiatives existantes à grande échelle, et (3) à la réglementation des activités du secteur privé, à la sensibilisation et à la création d'un financement public-privé axé sur la demande, afin d'autonomiser les communautés

côtières, les femmes et les jeunes, en particulier.

Troisièmement, le partenariat pourrait **renforcer les capacités grâce à la science, aux données, à la technologie et à l'innovation, conformément à la Décennie des sciences océaniques pour le développement durable des Nations unies**. La science doit être à la base du partenariat. Le partenariat pourrait apporter des avantages socioéconomiques et environnementaux à l'ensemble des communautés. À cet égard, les données scientifiques sont particulièrement nécessaires en ce qui concerne la biodiversité des océans et les stocks de poissons, notamment dans l'intérêt des communautés côtières. Le rôle d'organismes scientifiques tels que les « Centres d'excellence en matière de pêche et d'aquaculture en Afrique », mis en place par la Commission de l'Union africaine, pourrait être examiné plus avant.

Quatrièmement, grâce à ce partenariat, l'Afrique et l'Europe pourraient **conjuguer leurs efforts au niveau multilatéral pour assumer la responsabilité collective de l'état des océans et renforcer la gouvernance internationale des océans**. À ce titre, les deux continents ont la possibilité de travailler conjointement à la ratification et à la mise en œuvre du « Traité sur la haute mer », du Traité sur les matières plastiques en cours de négociation, du dialogue sur les océans et le climat, dans le cadre des conférences des parties à la CCNUCC, et de veiller à la pleine mise en œuvre des dernières évolutions politiques, notamment l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche. Une économie bleue durable peut répondre à une vision équitable du partenariat. Mais elle doit être poursuivie avec des intentions honnêtes, des ressources complètes et une mise en œuvre équitable entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci.

² Instrument international juridiquement contraignant au titre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ)

Sources

ABALOBI. (2023). Elevating Small-Scale Fisheries Through Data and Technology (Améliorer la pêche artisanale grâce aux données et à la technologie). Consulté le 16 février 2023 sur le site <https://abalobi.org/>.

Union Africaine - Bureau Interafricain des Ressources Animales. (2019). Africa Blue Economy Strategy (Stratégie de l'économie bleue en Afrique). Nairobi, Kenya.

Octobre 2019. https://www.au-ibar.org/sites/default/files/2020-10/sd_20200313_africa_blue_economy_strategy_en.pdf.

Consulté le 13 février 2023

Commission de l'Union africaine. (2012). 2050 Africa's integrated maritime strategy (Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans - l'horizon 2050). Addis-Abeba, Éthiopie.

Commission de l'Union africaine. (2015). Agenda 2063 : L'Afrique Que Nous Voulons (Version populaire). Addis-Abeba, Éthiopie.

Commission de l'Union africaine. (2019). Africa Blue Economy Strategy (Stratégie de l'économie bleue en Afrique). Addis-Abeba, Éthiopie.

Commission de l'Union africaine. (2020). Africa Blue Economy Strategy Implementation Plan 2021-2025 (Plan de mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue de l'Afrique 2021-2025). Addis-Abeba, Éthiopie.

Commission de l'Union africaine. (2021). Plan d'action de l'Union Africaine pour la relance verte 2021-2027. Tiré de <https://au.int/en/documents/20210715/african-union-green-recovery-action-plan-2021-2027>

Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA).(2015). Fisheries policy framework and reform strategy (Cadre politique et stratégie de réforme de la pêche). Tiré de https://au.int/web/sites/default/files/documents/30266-doc-au-ibar_-_fisheries_policy_framework_and_reform_strategy.pdf

Akum, N., & Tull, D. M. (2023). Strategic competition and African agency in the emerging global order (Concurrence stratégique et capacité d'action africaine dans l'ordre mondial émergent). Megatrends Africa Policy Brief, 13. Tiré de https://www.megatrends-afrika.de/assets/afrika/publications/policybrief/MTAPB13_Akum_Tull_2023_Strategic_Competition.pdf

Amakhala Game Reserve. (n.d). Sustainable tourism (Tourisme durable). Disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.amakhala.co.za/conservation/sustainable-tourism> (consulté le : 12 février 2023).

[Bodin, Ö. \(2017\). Collaborative environmental governance: achieving collaborative action in social-ecological systems \(Gouvernance environnementale collaborative : parvenir à une action collaborative dans les systèmes socio-écologiques\). Science, 357:1–8.](#)

Bueger, C. (2015). What is maritime security? (Qu'est-ce que la sécurité maritime ?) Maritime Policy 53(1): 159-164.

Bueger, Christian, Tobias Liebetrau et Jonas Franken. (2022). Security threats to undersea communications cables and infrastructure - consequences for the EU, In-Depth Analysis for the European Parliament commissioned by the Sub-Committee on Security and Defense (Menaces sécuritaires pesant sur les câbles et infrastructures de communication sous-marines – conséquences pour l'UE, analyse approfondie pour le Parlement européen commandée par la sous-commission Sécurité et Défense), 1.6.2022, [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EXPO_IDA\(2022\)702557](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EXPO_IDA(2022)702557)

Cedras, A.V. (2020). Large ocean economies: A post-COVID narrative for small island developing states (Les grandes économies océaniques : un récit post-COVID pour les petits États insulaires en développement). Article de blog du PNUD. https://www.mu.undp.org/content/mauritius_and_seychelles/en/home/blog/2020/large-ocean-economies--a-postcode-narrative-for-small-island-d.html

Chastanet, A. (2021). Unlocking financing for growth in Saint Lucia and beyond (Débloquer des financements pour la croissance à Sainte-Lucie et au-delà). Forum économique mondial. <https://www.weforum.org/agenda/2021/01/unlocking-financing-growth-saint-lucia-beyond/>

Climate champions. (2022). Africa Carbon Markets Initiative was launched to dramatically expand Africa's participation in the voluntary carbon market (L'Initiative des marchés du carbone en Afrique a été lancée dans le but d'accroître considérablement la participation de l'Afrique au marché volontaire du carbone). Disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://climatechampions.unfccc.int/africa-carbon-markets-initiative/> (consulté le : 14 février 2023).

Egede, E. (2023). CNUDM 82: Africa's contributions to the development of modern law of the sea 40 years later (Les contributions de l'Afrique au développement du droit moderne de la mer 40 ans après). *Marine Policy*, 148, 105463.

Commission européenne. (2020). Joint communication on the EU's International Ocean Governance agenda (Communication conjointe sur le programme de l'UE en matière de gouvernance internationale des océans) [PDF]. https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/sites/maritimeaffairs/files/docs/body/communication-ocean-governance_en.pdf

Commission européenne. (2020). The EU blue economy report 2020 (Le rapport 2020 de l'UE sur l'économie bleue). Union européenne. https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/sites/maritimeaffairs/files/2020_06_blue_economy-2020-ld_final.pdf.

Commission européenne. (2021). Feasibility study establishing EU-Africa task force (Étude de faisabilité sur la création d'un groupe de travail UE-Afrique). Tiré de https://cinea.ec.europa.eu/document/download/a17641a2-3fc4-48a5-8ae4-41d252b3063d_en?filename=FeasibilityStudyEstablishingEU-AfricaFaskForce-HZ0622034ENN.en_pdf

Associations des armateurs de la Communauté européenne (ECSA). (n.d). Brochure ECSA. https://www.ecsa.eu/sites/default/files/publications/ECSA_brochure_0.pdf

Service de recherche du Parlement européen. (2021). Understanding the European Parliament's powers and procedures (Comprendre les pouvoirs et les procédures du Parlement européen). Tiré de [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/690668/EPRS_BRI\(2021\)690668_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/690668/EPRS_BRI(2021)690668_FR.pdf)

Union européenne (2021). Feasibility Study on establishing an EU-Africa Task Force for policy cooperation and Dialogue on International Ocean Governance, Final report (Étude de faisabilité sur la création d'un groupe de travail UE-Afrique pour la coopération politique et le dialogue sur la gouvernance internationale des océans, rapport final). Bruxelles, avril 2021. Internet : https://cinea.ec.europa.eu/publications/feasibility-study-establishing-eu-africa-task-force-policy-cooperation-and-dialogue-international_en?prefLang=fr&etrans=fr. Consulté le 13/02/2023.

Union européenne. (2019). At a Glance: The African Union's Blue Strategy (La stratégie bleue de l'Union africaine). Bruxelles, mars 2019. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2019/635574/EPRS_ATA\(2019\)635574_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2019/635574/EPRS_ATA(2019)635574_EN.pdf). Consulté le 21 février 2023.

Union européenne. (2020). Vers une stratégie globale avec l'Afrique. Bruxelles, le 9.3.2020. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020JC0004&from=DE>. Consulté le 13/02/2023.

Union européenne. (2021). EU Initiatives in Africa (Initiatives de l'UE en Afrique). Mercator Ocean International. https://www.eu4oceanobs.eu/regional_initiatives/afrique/. Consulté le 13 février 2023.

Union européenne. (2021). The European Union and Rwanda (L'Union européenne et le Rwanda). Bruxelles, le 5 août 2021. https://www.eeas.europa.eu/rwanda/european-union-and-rwanda_en?s=115. Consulté le 13 février 2023.

Union européenne. (2022) GMES & Africa: increasing use of EO data for sustainable development in Africa (GMES et Afrique : utilisation croissante des données d'observation de la Terre pour le développement durable en Afrique), actualités des initiatives régionales de l'UE, publié le : 23 mars 2022. <https://www.eu4oceanobs.eu/gmes-africa-phase-2-kick-off/>. Consulté le 13 février 2023.

Union européenne. (2022). Briefing: EU action on ocean governance and achieving SDG 14 (Briefing : Action de l'UE en matière de gouvernance des océans et de réalisation de l'ODD 14). Bruxelles, 2022. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2022/733517/EPRS_BRI\(2022\)733517_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2022/733517/EPRS_BRI(2022)733517_EN.pdf). Consulté le 21/02/2023.

Union européenne. (2023). Team Europe Initiative and Joint Programme Tracker – Sub-Saharan Africa (Initiative Team Europe et Programme commun de suivi - Afrique subsaharienne). <https://europa.eu/capacity4dev/tei-ip-tracker/sub-saharan-africa?tab=tej>. Consulté le 13 février 2023.

Failler, P., Karani, P., Gilau, A. M., Hamukuaya, H., & Diop, S. (2020). Africa Blue Economy Strategy Implementation Plan 2021-2025 (Plan de mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue de l'Afrique 2021-2025).

Finance for Impact. (2021). Unsustainable finance in the blue economy: Recommendations report (Finance non durable dans l'économie bleue : rapport de recommandations). Tiré de <https://www.finance-for-impact.com/uploads/publications/unsustainable-finance-in-blue-economy/Unsustainable%20Finance%20in%20the%20Blue%20Economy%20-%20Recommendations%20Report.pdf>

Gardiner, S.M. (2001). The Real Tragedy of the Commons (La véritable tragédie des biens communs). *Philosophy & Public Affairs*, 30:387-416.

Halais, F. (2019). How small islands can harness the ocean economy? (Comment les petites îles peuvent-elles exploiter l'économie océanique ?) Devex. <https://www.devex.com/news/how-small-islands-can-harness-the-ocean-economy-95290>

Hind, E. J., Hiponia, M. C. et Gray, T. S. (2010). From community-based to centralised national management—A wrong turning for the governance of the marine protected area in Apo Island, Philippines? (D'une gestion communautaire à une gestion nationale centralisée : un mauvais tournant pour la gouvernance de l'aire marine protégée de l'île d'Apo, aux Philippines ?) *Marine Policy*, 34:54–62.

Commission océanographique intergouvernementale. (2022). Ocean Decade Progress Report 2021-2022 (Rapport d'avancement de la Décennie de l'océan 2021-2022). Kerwath, S.E., Winker, H., Gotz, A. et Attwood, C.G. (2013). Marine-protected areas improve yield without disadvantaging fishers (Les zones marines protégées améliorent les rendements sans défavoriser les pêcheurs). *Nature Communications*, 4:2347.

M'hamdi, N. A. (2015). The Relations between the European Union and Africa (Les relations entre l'Union européenne et l'Afrique). Atlantic Future, Policy Paper, (3).

Maxim, C. (2016). Sustainable tourism implementation in urban areas: a case study of London (Mise en œuvre du tourisme durable dans les zones urbaines : une étude de cas à Londres). *Journal of Sustainable Tourism*, 24:971–989.

Mjahed, H. (2022) African Hopes and European Needs: Key Challenges for African Gas Supplies to Europe (Espoirs africains et besoins européens : principaux défis pour l'approvisionnement en gaz africain vers l'Europe). Policy Centre for the Global South.

Moss, K & Pigeon, M. (2022) Stable Seas: Western Indian Ocean Report (Mers stables : rapport sur l'océan Indien occidental). One Earth Future: https://safety4sea.com/wp-content/uploads/2022/03/Stable-Seas-Western-Indian-Ocean-Report-2022_03.pdf Nordic Investment Bank. (2018). NIB finances the Nya Slussen project in Stockholm, Sweden (NIB finance le projet Nya Slussen à Stockholm, en Suède). Disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.nib.int/releases/nib-finances-the-nya-slussen-project-in-stockholm-sweden> (consulté le : 14 février 2023).

Nature Conservancy. (2020). Seychelles hits 30% marine protection target after pioneering debt restructuring deal (Les Seychelles atteignent leur objectif de protection marine de 30 % grâce à un accord pionnier de restructuration de la dette).

Ngoma, O. J., Sichinga, C., & Banda, F. M. (2022). Private sector investment in small-scale farming in Africa: A systematic review (Investissement du secteur privé dans l'agriculture à petite échelle en Afrique : une étude systématique). *Frontiers in Sustainable Food Systems*, 6, Article 1040318. <https://doi.org/10.3389/fpos.2022.1040318>

Nyanga, C. (2020). The role of mangrove forests in decarbonizing the atmosphere. *Carbon-Based Material for Environmental Protection and Remediation* (Le rôle des forêts de mangroves dans la décarbonisation de l'atmosphère. Matériaux à base de

carbone pour la protection et la réhabilitation de l'environnement), publié sous la direction de Mattia Bartoli, Marco Frediani et Luca Rosi.

Obura, D et Samoily, M. (2021) 'We must reverse the pressures on coral reefs before it's too late' (« Nous devons inverser la pression exercée sur les récifs coralliens avant qu'il ne soit trop tard ») : <https://news.mongabay.com/2021/12/we-must-reverse-the-pressures-on-coral-reefs-before-its-too-late-commentary/> (consulté le : 14 février 2023).

Ocean Risk and Resilience Action Alliance. (2023). Project: A social enterprise supporting small-scale fishing communities with data, traceability and market platforms in Africa –ABALOB (Projet : Une entreprise sociale qui soutient les communautés de pêcheurs artisanaux en leur fournissant des données, une traçabilité et des plateformes de marché en Afrique – ABALOB). <https://oceanriskalliance.org/project/a-social-enterprise-supporting-small-scale-fishing-communities-with-data-traceability-and-market-platforms-in-africa-abalob/>. Consulté le 16/02/2023.

Ocean Risk and Resilience Action Alliance. (2023). What We Do: Driving investment into ocean resilience (Ce que nous faisons : stimuler les investissements dans l'amélioration de la résilience des océans). <https://oceanriskalliance.org/what-we-do/>. Consulté le 16 février 2023.

OCDE (2016), *The Ocean Economy in 2030 (L'économie de l'océan en 2030)*, Éditions de l'OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264251724-en>.

OCDE. (2020). Sustainable Ocean for All: *Harnessing the Benefits of Sustainable Ocean Economies for Developing Countries, The Development Dimension (Un océan durable pour tous : exploiter les avantages des économies océaniques durables pour les pays en développement, La dimension du développement)*, Éditions de l'OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/bede6513-en>.

Okafor-Yarwood, I., Kadagi, N.I., Miranda, N, A, F., Uku, J., Elegbe, I, O. et Adewumi, I.J. (2020). The blue economy – cultural livelihood – ecosystem conservation triangle: the African experience (Le triangle économie bleue – moyens de subsistance culturels – conservation des écosystèmes : l'expérience africaine). *Frontiers in Marine Science*, 7:1-18

Ouki, M. (2019). Algerian Gas in Transition: Domestic Transformation and changing gas export potential (Le gaz algérien en transition : transformation nationale et évolution du potentiel d'exportation de gaz). The Oxford Institute of Energy Studies.

Potgieter, T. (2017). Oceans economy, blue economy, and security: notes on the South African potential and developments (Économie des océans, économie bleue et sécurité : notes sur le potentiel et les évolutions de l'Afrique du Sud). *Journal of the Indian Ocean Region*, 14: 49–70.

Reva, D et Kumalo, L. (2020). Women in Africa's maritime space (Les femmes dans l'espace maritime africain). Institute of Security Studies Southern African Report 39, Pretoria June 2020. <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/sar-39.pdf>. Consulté le 13/02/2023.

Reva, D et Kumalo, L. (2021). Navigating beyond gender in the maritime sector (Au-delà des questions de genre dans le secteur maritime). Institute of Security Studies African Report 35, Pretoria, septembre 2021. <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/AR-035.pdf>. Consulté le 13/02/2023.

Sberna, T & Oulwane, T. (2022) : 'The Great Blue Wall Initiative: At the Nexus of climate change, nature conservation and the blue economy (L'initiative de la Grande Muraille Bleue : à la croisée du changement climatique, de la conservation de la nature et de l'économie bleue) : The Brookings Institute : <https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2022/06/23/the-great-blue-wall-initiative-at-the-nexus-of-climate-change-nature-conservation-and-the-blue-economy/> (Consulté le : 15 Février 2023)

Schenkel, J. (2018). China-Backed Kribi Port Project in Cameroon Leaves Locals Frustrated (Le projet du port de Kribi au Cameroun, soutenu par la Chine, suscite la frustration des habitants). Disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.dw.com/en/china-backed-kribiport-project-in-cameroon-leaves-locals-frustrated/a-42016788> (consulté le : 13 février 2023).

Siikamäki, J., Sanchirico, J. N., Jardine, S., McLaughlin, D. et Morris, D. (2013). Blue Carbon: Coastal Ecosystems, Their Carbon Storage, and Potential for Reducing Emissions (Carbone bleu : les écosystèmes côtiers, leur stockage de carbone, et leur potentiel de réduction des émissions). *Environment: Science and Policy for Sustainable Development*, 55:14–29.

Smith-Godfrey, S. (2016). Defining the blue economy (Définition de l'économie bleue). *Journal of Maritime Affairs*, 12: 58–64.

Surban, V. (2021) [Africa's combined exclusive maritime zone concept \(Concept de zone maritime exclusive combinée de l'Afrique\)](https://issafrica.org/research/africa-report/africas-combined-exclusive-maritime-zone-concept). <https://issafrica.org/research/africa-report/africas-combined-exclusive-maritime-zone-concept>. ISS Africa Report 32

Swanepoel, E. (2020) Oil spills in the Western Indian Ocean: National Contingency Plans fall short (Déversements de pétrole dans l'océan Indien occidental : les plans d'urgence nationaux sont insuffisants). Institute for security studies, Pretoria : <https://issafrica.org/research/africa-report/oil-spills-in-the-western-indian-ocean-national-contingency-plans-fall-short>.

Tirumala, R. D., & Tiwari, P. (2020). Innovative financing mechanism for blue economy projects (Mécanisme de financement innovant pour les projets de l'économie bleue). *Marine Policy*, 10: 4194.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. (2014). The Oceans economy: Opportunities and challenges for small Island developing states (L'économie des océans : opportunités et défis pour les petits États insulaires en développement). New York et Genève : Nations Unies.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) (2018). Africa's Blue Economy: Opportunities and Challenges to Bolster Sustainable Development and Socioeconomic Transformation (L'économie bleue de l'Afrique : opportunités et défis pour soutenir le développement durable et la transformation socioéconomique). Nairobi : Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) (2018). Africa's Blue Economy: Opportunities and Challenges to Bolster Sustainable Development and Socioeconomic Transformation (L'économie bleue de l'Afrique : opportunités et défis pour soutenir le développement durable et la transformation socioéconomique). Nairobi : Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2015). *Blue economy: sharing success stories to inspire change (Économie bleue : partager les réussites pour inspirer le changement)*. <https://wedocs.unep.org/20.500.11822/9844>.

Nations Unies. (2016). Africa's Blue Economy: A policy handbook (L'économie bleue de l'Afrique : un manuel d'orientation). Economic Commission for Africa, Addis Ababa, Ethiopie. [https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/Africa%27s Blue Economy A policy handbook.pdf](https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/Africa%27s%20Blue%20Economy%20A%20policy%20handbook.pdf). Consulté le 13/02/2023.

Nations Unies. (2023). Go Blue: Connecting People, Cities and the Ocean (Passez à l'économie bleue en reliant les populations, les villes et l'océan). <https://unhabitat.org/project/go-blue-connecting-people-cities-and-the-ocean>. Consulté le 13/02/2023.

[Upadhyay, D. K. et Mishra, M. \(2020\). Blue economy: Emerging global trends and India's multilateral cooperation \(Économie bleue : nouvelles tendances mondiales et coopération multilatérale de l'Inde\)](#).

[Maritime Affairs: Journal of the National Maritime Foundation of India \(Affaires maritimes : Revue de la Fondation maritime nationale de l'Inde\), 16:30–45](#)

Walker, T, Kujeke M, Reva, D et Willima, D. (2021). Young Africans need a chance to skipper maritime security (Les jeunes Africains doivent avoir la possibilité de prendre en main la sécurité maritime). Institute of Security Studies, Pretoria, 9 novembre 2021. <https://issafrica.org/iss-today/young-africans-need-a-chance-to-skipper-maritime-security>. Consulté le 13/02/2023.

Watson-Wright, W., & Valdés, J. L. (2019). Fragmented governance of our one global ocean (La gouvernance fragmentée de notre océan mondial). In *The Future of Ocean Governance and Capacity Development* (pp. 16-22). Brill Nijhoff.

Willima, D. (8 juin 2022). *Saving our oceans with Africa's Great Blue Wall (Sauver nos océans grâce à la Grande Muraille Bleue d'Afrique)*. ISS Africa. Récupéré le 15 mars 2023, à partir de <https://issafrica.org/iss-today/saving-our-oceans-with-africas-great-blue-wall#:~:text=The%20GBW%20is%20an%20African,and%20support%20sustainable%20economic%20practices>



FONDATION
AFRIQUE-EUROPE

Bureau de Bruxelles
Treesquare
square De Meeûs 5/6
1000 Bruxelles
Belgique

Bureau du Cap
The Oval
1st Floor Oakdale House
1 Oakdale Road, Claremont
Le Cap 7708
Afrique du Sud

www.africaeuropfoundation.org